

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Syndicat mixte du bassin versant **Tarn-amont**



MARS 2025

Avec la participation financière de l'État, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, les départements de l'Aveyron, de la Lozère, du Gard et les communautés de communes membres du Syndicat :



SOMMAIRE

1. Territoire et structure.....	3
Compétences :	4
Gouvernance.....	4
2. Synthèse graphique	5
Structure, compétences, enjeux, outils	5
3. Personnel du syndicat	5
Organigramme	5
4. Aspects financiers.....	6
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
Fonctionnement général.....	6
Les actions en fonctionnement.....	8
Bilan de la section de fonctionnement :	9
SECTION D'INVESTISSEMENT	9
Fonctionnement général.....	9
Fonctionnement général.....	10
Actions en fonctionnement.....	11
Investissement	12
Bilan par actions.....	12
Bilan des cotisations des membres :	12
5. Missions	14
Animation territoriale	15
Animation agricole	34
Gestion des cours d'eau et zones humides.....	38
Prévention des inondations	52
Remerciements	65

3

Dans une logique d'**intérêt général** à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont, il a pour objet la **gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques** (on parle également de la gestion du « grand cycle de l'eau »).

COMPÉTENCES :

Le Syndicat Tarn-amont exerce ses compétences dans le cadre de plusieurs d'outils de gestion intégrée (schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), contrat de rivière, programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG), programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)...), ce qui se traduit par des missions de :

- Planification et gestion intégrée de l'eau ;
- Animation, coordination, concertation, communication, sensibilisation ;
- Maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, appui technique.

Ainsi, il se voit confier par ses membres les compétences définies ci-dessous :

Compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), telle que définie au I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau ;
- Défense contre les inondations ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques :

Compétences obligatoires :

- Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers) ;
- Accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable) : acquisition de connaissances sur les besoins hydrologiques locaux, proposition de plans de gestion locaux visant le bon fonctionnement des milieux aquatiques, incitation aux actions concourant aux économies d'eau... ;

Compétence optionnelle :

- Valoriser les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau.

GOUVERNANCE

Son siège est basé à Sainte-Énimie, siège de la mairie de la commune de Gorges-du-Tarn-Causses ; une antenne est basée à Millau à la Maison des Entreprises.

Bureau syndical et comité syndical :

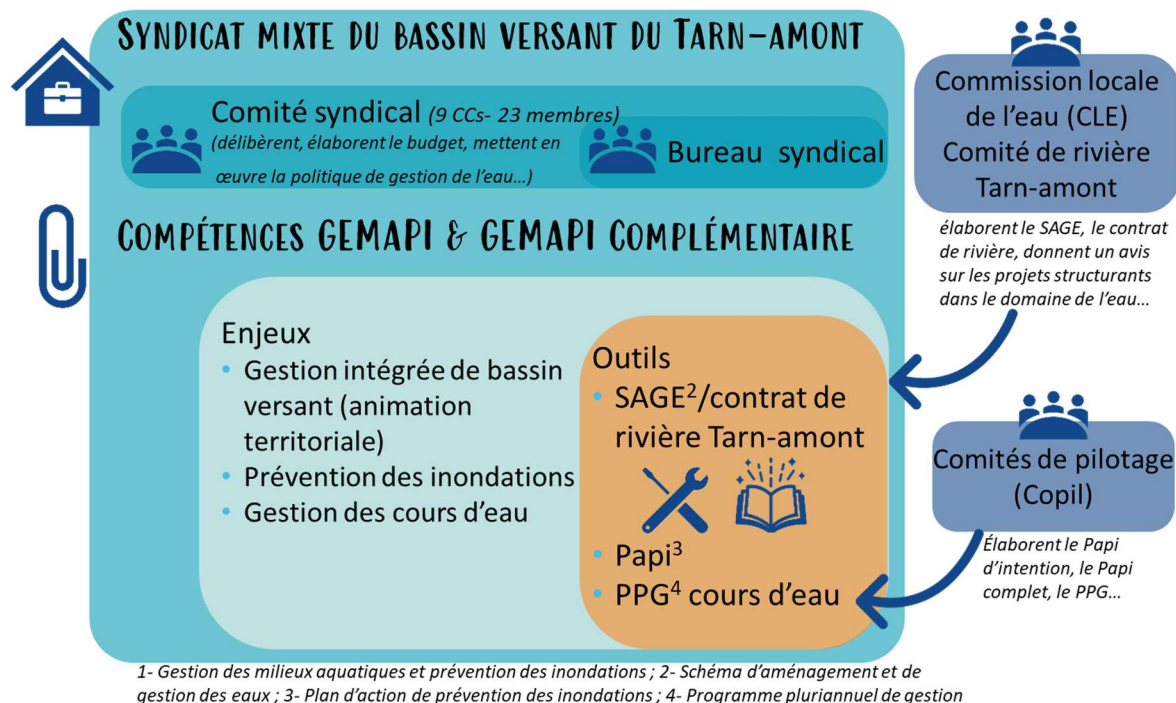
Les statuts du SMBVTAM stipulent qu'il est administré par un comité syndical de 23 délégués et d'un bureau réunissant le président, les trois vice-présidents et six délégués issus du comité syndical.

Unités géographiques (UG)

Afin d'assurer la meilleure représentation des territoires, les statuts du SMBVTAM prévoient que le comité syndical s'appuie sur six unités géographiques (UG) correspondant aux sous-bassins suivants : « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente », « Gorges du Tarn, Jonte », « Vallée du Tarn », « Dourbie-Trévezet », « Cernon-Soulzon » et « Muse, Lumensouesque ».

2. SYNTHÈSE GRAPHIQUE

STRUCTURE, COMPÉTENCES, ENJEUX, OUTILS



3. PERSONNEL DU SYNDICAT

L'équipe du syndicat se compose de 7 agents permanents qui sont répartis depuis décembre 2020 sur deux lieux géographiques identifiables, à savoir entre le siège social à Sainte-Énimie (mairie) et l'antenne à Millau (maison des entreprises).

Les évolutions récentes sont les suivantes :

- la poursuite de la mission inondations, adossée à une mission agriculture, forêt, érosion ruissellement par un contrat à durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 (Jade Bréchnignac), poste occupée dans le cadre de précédent contrat depuis juin 2020.
- le recrutement d'une technicienne réduction de la vulnérabilité aux inondations sur un contrat de projet dans le cadre du dispositif « Volontariat Territorial en Administration » pour une durée de 12 mois, avec possibilité de renouvellement de 6 mois (Nolwenn Arribart au 1^{er} juin 2024)

Des missions spécifiques ont été proposées en 2024 :

- Une mission de sensibilisation eau par l'embauche d'un CDD de 9 mois à compter de février,
- Renouvellement de la mission de sensibilisation voire de médiation entre les différents publics fréquentant les cours d'eau en période estivale sur le Tarn par l'embauche de deux CDD de 2 mois et demi chacun de mi-juin à fin août.

ORGANIGRAMME

Présidence
M. Serge VEDRINES



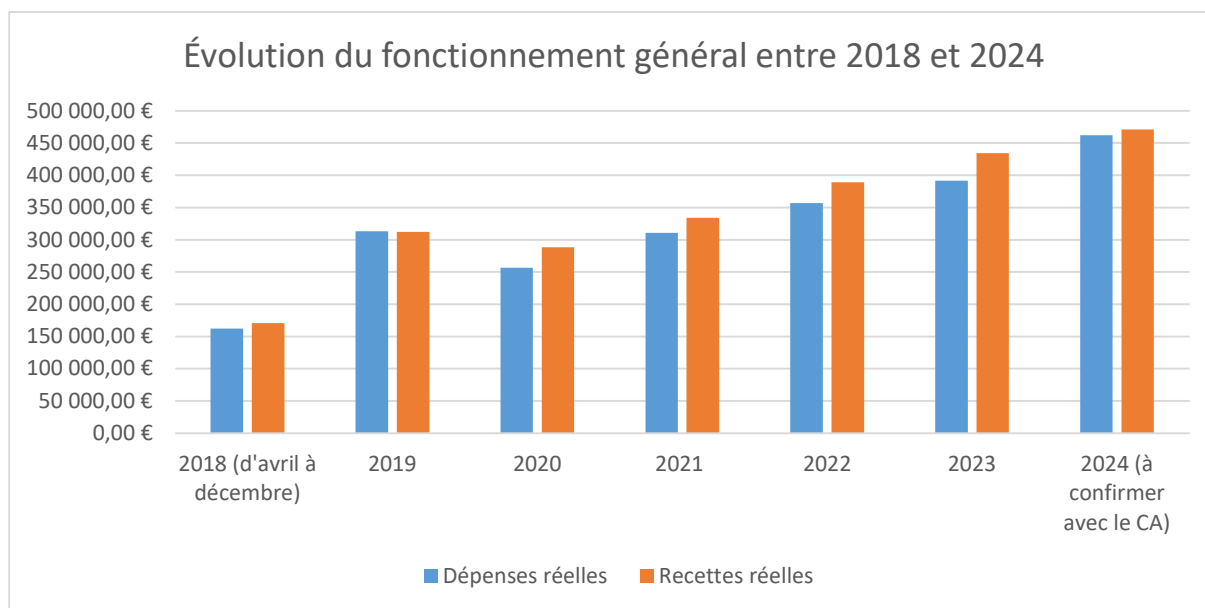
4. ASPECTS FINANCIERS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans cette section, on distingue le **fonctionnement général** du syndicat et les **actions inscrites en fonctionnement**.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Pour le fonctionnement général, il s'agit des frais concernant le personnel (salaires et charges) assurant les missions courantes du Syndicat : la direction/l'animation du SAGE, l'animation du contrat de rivière, l'animation du PAPI et le suivi des milieux aquatiques, la gestion administrative et financière, les charges de structure (loyers, assurances, consommables, affranchissement, carburants, téléphonie...), cotisations sociales et autres frais (les indemnités du Président - NB : en dessous du maximum autorisé par la loi, ...).



La baisse des dépenses de fonctionnement général en 2020, s'explique en particulier par l'absence d'un agent sur la filière technique pour les missions de suivi des cours d'eau, et l'absence de quelques mois sur les postes d'animateur PAPI et de direction.

L'augmentation des dépenses réelles entre 2020, 2022 et 2023 s'explique en raison de l'installation opérationnelle de l'antenne de Millau (loyers, téléphonie), du recrutement du chargé de mission « milieux aquatiques », le passage à temps plein pour deux agents et des augmentations de salaires en fonction du grade.

L'augmentation des dépenses réelles entre 2023 et 2024 est liée aux recrutements d'une chargée de sensibilisation eau, d'une technicienne de réduction de la vulnérabilité aux inondations, des augmentations de salaires en fonction du grade, des augmentations des frais de fonctionnement liées à l'inflation.

Financement du fonctionnement général :

	2018(avril à dec.)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
AEAG	74 690,33 €	156 772,69 €	124 500,55 €	157 037,54 €	167 113,21 €	199 712,58 €	198 949,60 €
CRO	5 443,00 €	9 957,33 €	12 785,70 €	8 522,63 €	2 662,38 €	0,00 €	0,00 €
État	- €	15 208,04 €	8 514,18 €	18 402,20 €	7 132,32 €	29 218,00 €	45 761,70 €
Département s	- €	- €	- €	1 689,55 €	4 270,80 €	1 813,00 €	2 381,00 €
CC (auto-finance-ment)	74 329,08 €	123 896,80 €	142 602,85 €	146 564,99 €	202 907,82 €	192 258,77 €	220 276,91 €
Autres structures	16 047,13 €	6 238,91 €	1,05 €	0,00 €	4 862,71 €	782,19 €	3 475,32 €

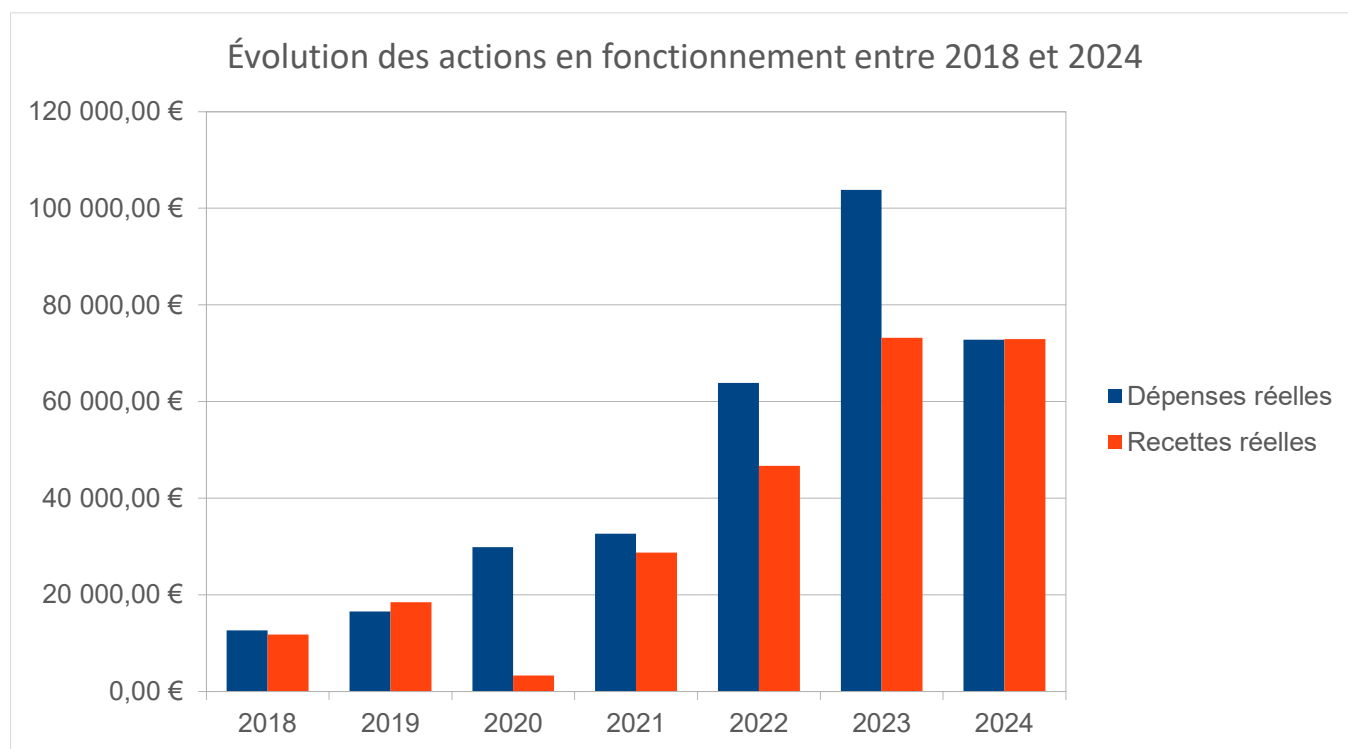
Rappel : les cotisations des membres sont mutualisées à 100% selon la clé de répartition.

LES ACTIONS EN FONCTIONNEMENT

Pour les actions inscrites en fonctionnement, à ce jour, il s'agit essentiellement des rémunérations extérieures pour les interventions scolaires, des frais liés à la communication, des études générales. Pour l'année 2023 sont rajoutés les frais d'étude basse Dourbie, les frais annexes liés aux travaux de St-Georges (intérêts, contentieux). Pour l'année 2024, ces derniers frais se sont poursuivis et se sont rajouté les frais annexes liés aux travaux de St-Hilarin (frais d'avocats, de communication).

ACTIONS							
Libellé	2018(avril à décembre)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles	12 629,51 €	16 524,28 €	29 848,00 €	32 612,00 €	63 822,88 €	103 825,51 €	72 770,41 €
Recettes réelles	11 782,14 €	18 470,61 €	3 273,05 €	28 745,92 €	46 697,15 €	73 203,74 €	72 904,80 €

NB : Entre 2018 et 2024, les recettes issues des cotisations des communautés des communes liées aux interventions scolaires et à la communication ne sont pas incluses dans ces montants, et inscrites dans le fonctionnement général.



Les dépenses réelles pour les actions en fonctionnement liées aux interventions scolaires, communication sont des actions de type 1 (mutualisation à 100% selon la clé de répartition).

Les dépenses réelles pour les actions territorialisées sont des actions de type 2 (Programme Muse-2022) ou type 3 (étude Ladoux-2022, St-Georges-2023/2024, St-Hilarin-2024).

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

SECTION FONCTIONNEMENT							
Libellé	2018 (avril à décembre)	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (à confirmer avec le CA)
Dépenses réelles	175 021,78 €	329 522,35 €	286 287,57 €	343 166,11 €	420 874,16 €	495 693,12 €	535 118,06 €
Recettes réelles	182 291,68 €	330 544,38 €	291 677,38 €	362 576,47 €	435 646,39 €	496 988,32 €	543 749,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour rappel, concernant les dépenses inscrites en investissements, une évolution des affectations budgétaires a été réalisée en 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Libellé	2018 (avril à décembre)	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (à confirmer avec le CA)
Dépenses réelles	122 105,68 €	451 507,55 €	484 841,18 €	277 119,09 €	176 077,62 €	2 894 422,60 €	1 119 443,44 €
Recettes réelles	291 662,20 €	432 884,08 €	284 988,03 €	322 891,36 €	217 398,74 €	3 455 884,22 €	921 350,99 €

GEMAPI / GEMAPI COMPLÉMENTAIRE

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Une analyse des contributions des membres sur le fonctionnement général a été réalisé à partir d'un suivi interne, depuis la mise en place de titres séparés en 2019. L'émission de titres séparés permet pour les communautés de communes levant la taxe GEMAPI d'avoir une lisibilité sur l'affectation au produit de la taxe ou non.

La base de la répartition s'appuie sur les pourcentages affectés par missions à la GEMAPI ou à la GEMAPI complémentaire, à savoir pour les périodes 2019- 2020, puis 2021-2023-2024 suite à la réévaluation des missions :

	2019-2020		2021-2023-2024	
	Gemapi	Hors Gemapi	Gemapi	Hors Gemapi
Mission Animation territoriale SAGE	30,00 %	70,00 %	50,00 %	50,00 %
Mission Animation territoriale Contrat de rivière	20,00 %	80,00 %		
Missions de suivi des cours d'eau	100,00 %	0,00 %	100,00 %	0,00 %
Mission inondation (Papi)	20,00 %	80,00 %	70,00 %	30,00 %
Autres frais	0,00 %	100,00 %	0,00 %	100,00 %

Soit les cotisations des membres depuis 2019 :

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

	GEMAPI						GEMAPI COMPLÉMENTAIRE						TOTAL					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CC ALCT	2 326,05 €	2 298,04 €	2 707,17 €	4 165,84 €	3 985,16 €	4 316,77 €	1 705,42 €	1 962,63 €	1 671,89 €	1 896,64 €	1 993,28 €	2 181,01 €	4 031,47 €	4 260,67 €	4 379,06 €	6 062,48 €	5 978,44 €	6 497,78 €
CC CACTS	4 034,47 €	3 979,28 €	4 687,70 €	7 213,51 €	7 119,24 €	7 873,48 €	2 957,58 €	3 398,47 €	2 895,03 €	3 284,19 €	3 560,88 €	3 978,01 €	6 992,05 €	7 377,75 €	7 582,73 €	10 497,7 0 €	10 680,12 €	11 851,49 €
CC GCC	18 447,6 4 €	18 304,8 7 €	21 563,6 6 €	33 182,5 0 €	33 529,3 3 €	36 050,68 €	13 523,5 8 €	15 633,1 2 €	13 317,2 8 €	15 107,45 €	16 770,5 8 €	18 214,28 €	31 971,2 2 €	33 937,9 9 €	34 880,9 4 €	48 289,9 5 €	50 299,91 €	54 264,96 €
CC LV	6 366,84 €	6 344,66 €	7 474,19 €	11 501,4 0 €	12 387,7 5 €	13 359,26 €	4 667,40 €	5 418,61 €	4 615,91 €	5 236,40 €	6 196,06 €	6 749,65 €	11 034,2 4 €	11 763,2 7 €	12 090,1 0 €	16 737,8 0 €	18 583,81 €	20 108,91 €
CC LP	1 231,06 €	1 229,27 €	1 448,10 €	2 228,37 €	2 147,93 €	2 325,52 €	902,45 €	1 049,83 €	894,32 €	1 014,54 €	1 074,34 €	1 174,95 €	2 133,51 €	2 279,10 €	2 342,42 €	3 242,91 €	3 222,27 €	3 500,47 €
CC MGC	34 284,6 1 €	35 106,6 7 €	41 356,6 9 €	63 640,3 3 €	59 642,2 1 €	64 887,85 €	25 133,3 2 €	29 982,6 0 €	25 541,0 6 €	28 974,38 €	29 831,6 3 €	32 784,01 €	59 417,9 3 €	65 089,2 7 €	66 897,7 5 €	92 614,7 1 €	89 473,84 €	97 671,86 €
CC SARSV	3 832,42 €	3 879,44 €	4 570,11 €	7 032,56 €	6 119,57 €	6 568,78 €	2 809,47 €	3 313,22 €	2 822,41 €	3 201,80 €	3 060,87 €	3 318,82 €	6 641,89 €	7 192,66 €	7 392,52 €	10 234,3 6 €	9 180,44 €	9 887,60 €
CC CML	- €	2 166,74 €	2 552,46 €	3 927,77 €	3 890,60 €	4 186,46 €	- €	1 850,47 €	1 576,35 €	1 788,25 €	1 945,98 €	2 115,17 €	- €	4 017,21 €	4 128,81 €	5 716,02 €	5 836,58 €	6 301,63 €
CC MRT	- €	3 605,59 €	4 247,49 €	6 536,11 €	6 268,17 €	6 771,15 €	- €	3 079,33 €	2 623,17 €	2 975,78 €	3 135,20 €	3 421,06 €	- €	6 684,92 €	6 870,66 €	9 511,89 €	9 403,37 €	10 192,21 €
TOTAL	70 523,0 9 €	76 914,5 6 €	90 607,5 7 €	139 428, 39 €	135 089, 96 €	146 339,95 €	51 699,2 2 €	65 688,2 8 €	55 957,4 2 €	63 479,43 €	67 568,8 2 €	73 936,96 €	122 222, 31 €	142 602, 84 €	146 564, 99 €	202 907, 82 €	202 658,78 €	220 276,91 €

Soit :

	GEMAPI	Pourcentage	GEMAPI Complémentaire	Pourcentage	TOTAL
2019	70 523,09 €	58,00 %	51 699,22 €	42,00 %	122 222,31 €
2020	76 914,56 €	54,00 %	65 688,28 €	46,00 %	142 602,84 €
2021	90 607,57 €	61,82 %	55 957,42 €	38,18 %	146 564,99 €
2022	139 428,39 €	68,72%	63 479,43 €	31,28%	202 907,82 €
2023	135 089,96 €	66,66%	67 568,82 €	33,34%	202 658,78 €
2024	146 339,95 €	66,43%	73 936,96 €	33,57%	220 276,91 €

ACTIONS EN FONCTIONNEMENT

Les actions concernant les interventions scolaires et la communication sont inscrites en fonctionnement général en compétence GEMAPI complémentaire, et comprises dans le bilan précédent.

Des actions spécifiques en type 3 (étude basse Dourbie, frais annexes St-Georges) ont été engagés en 2023 et poursuivis en 2024 dans la section de fonctionnement :

	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE
	2023		2024	
CC ALCT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CC CACTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CC GCC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CC LV	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CC LP	0,00 €	0,00 €	562,50 €	0,00 €
CC MGC	32 039,22 €	0,00 €	3 384,00 €	0,00 €
CC SARSV	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CC CML	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CC MRT	0,00 €	0,00 €	562,50 €	0,00 €
TOTAL	32 039,22 €	0,00 €	4 509,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT

En l'absence de maquette budgétaire fixé par les textes, un suivi analytique a été mis en place pour l'investissement à partir de 2021.

	2021		2022		2023			2024	
	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	ÉCRITURES DE RÉGULARISATION	GEMAPI	GEMAPI COMPLEMENTAIRE
Dépenses	260 388,70 €	16 730,39 €	99 700,62 €	76 377,00 €	1 241 946,20 €	257 444,18 €	1 395 032,22 €	1 048 830,06 €	70 613,38 €
Recettes	302 931,27 €	14 897,09 €	149 847,38 €	67 551,36 €	1 880 926,39 €	228 217,70 €	1 346 740,13 €	878 389,47 €	42 961,52 €

BILAN PAR ACTIONS

Type	GEMAPI ou hors GEMAPI	Outils	UG	Intitulés opérations d'investissement	Etat fin 2024	Dépenses réalisées								Dépenses Prévisionnel 2025	BILAN DEPENSES	Recettes réalisées								Recettes à reporter	BILAN RECETTES	Remarques	
						2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	RAR 2024	TOTAL au 31/12/2024 sans RAR	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	RAR 2024 -TOTAL	TOTAL au 31/12/2024 sans RAR				
3	GEMAPI	PPG	Vallée du Tarn	Restauration méandre de St-Hilarin - Etudes	Terminé	54 815,68 €	297,00 €	- €	0,00	0,00	0,00	21 540,88	- €	76 653,56 €	50 830,05 €	- €	- €	4 084,63 €	- €	- €	21 738,88 €	- €	76 653,56 €				
3	GEMAPI	PPG	Vallée du Tarn	Travaux ZEC St-Hilarin	En cours - 2025 : année 2/3			- €	- €	- €		145 394,98 €	370 605,02 €	145 394,98 €			- €	- €	- €		524 400,00 €	- €	524 400,00 €			Avance de 50% pour travaux de l'Agence de l'eau	
3	GEMAPI	PPG	Cernon-Soulzon	Travaux ZEC Saint-Georges-de-Luzençon (GEMAPI)	Solde financier en cours								- €	1 508 986,88 €				- €		1 026 168,99 €	194 670,94 €	47 846,42 €	1 220 839,93 €			PCTVA à récupérer sur les dépenses 2023 et 2024	
3	Hors GEMAPI	PPG	Cernon-Soulzon	Travaux ZEC Saint-Georges-de-Luzençon (MORS GEMAPI-passerelle)	Solde financier en cours				28 621,91	5 166,61	1 210 064,26	265 134,10	- €	322 986,21 €						223 994,40 €	38 102,00 €	60 889,73 €	262 096,40 €			Solde Région à percevoir début 2025	
1	GEMAPI	PPG	Tarn-amont	PPG1 Tarn-amont Travaux ripisylve	Tranche 2 en cours						83 821,20 €	102 653,10 €	53 525,70 €	186 474,30 €						88 968,64 €	108 587,66 €	42 443,70 €	197 556,30 €				
3 (avec mutualisation CC assués)	GEMAPI	PPG	Tarn-amont	PPG1 Tarn-amont Travaux agricoles	En cours						6 780,00 €	3 000,00 €	17 000,00 €	9 780,00 €						4 068,00 €	2 712,00 €	20 000,00 €	6 780,00 €				
2	GEMAPI	PPG	Tarn-amont	PPG1 Tarn-amont Restauration ruisseau Estaline - BV Muse	Solde en 2024						6 000,00 €	- €	- €	6 000,00 €							6 000,00 €	- €	6 000,00 €				
1	GEMAPI	PAPI	Tarn-amont	Axe 1 : cartographie interactive	Lancement 2024								- €	18 000,00 €								3 348,00 €	14 652,00 €	3 348,00 €			
1	GEMAPI	PAPI	Tarn-amont	Axe 2 - Action réseau de surveillance Stations	Lancement 2024 - 2025 : année 2/3							14 016,00 €	18 144,00 €	14 016,00 €								6 432,00 €	25 728,00 €	6 432,00 €			
1	GEMAPI	PAPI	Tarn-amont	Axe 5 : réduction de la vulnérabilité aux inondations - Campagne 1	Lancement 2024 - 2025 : année 2/3							17 091,00 €	17 909,00 €	17 091,00 €								10 499,99 €	24 500,01 €	10 499,99 €			
1	GEMAPI	PAPI	Tarn-amont	Axe 1 : Capitalisation repères de crues	Lancement 2025									- €									- €				

NB : Ne sont pas intégrées dans ce tableau, les dépenses liées au remboursement d'emprunt court terme (480 000 € sur le programme 128 en 2024) et les dépenses liées à l'investissement informatique (3152,37 € en 2024), en recettes, ne sont pas intégrées les recettes d'amortissements (4287,46 € en 2024) et une recette de subvention sur une action de 2022 (572,06 €).

BILAN DES COTISATIONS DES MEMBRES :

	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE
	2021		2022		2023		2024	
CC ALCT	1 271,04 €	59,67 €	714,54 €	365,94 €	1 264,42 €	- €	1 833,62 €	- €
CC CACTS	627,69 €	10 423,32 €	843,28 €	633,67 €	2 192,09 €	- €	3 231,36 €	- €
CC GCC	7 328,04 €	475,29 €	4 191,10 €	2 914,85 €	10 097,03 €	- €	14 848,80 €	- €
CC LV	2 918,04 €	164,74 €	1 344,55 €	1 010,32 €	7 044,47 €	- €	5 273,39 €	- €
CC LP	959,47 €	31,92 €	260,50 €	195,75 €	676,72 €	- €	2 954,79 €	- €
CC MGC	56 524,03 €	911,54 €	10 541,38 €	5 590,35 €	215 231,79 €	69 560,00 €	159 183,57 €	38 102,00 €
CC SARSV	2 544,16 €	100,73 €	9 592,93 €	617,76 €	4 887,41 €	- €	2 989,66 €	- €
CC CML	500,31 €	56,26	459,17	345,03 €	1 193,90 €	- €	1 745,73 €	- €
CC MRT	2 777,71 €	93,62	905,45	574,15 €	1 983,33 €	- €	4 564,07 €	- €
TOTAL	75 450,49 €	12 317,09 €	28 852,90 €	12 247,82 €	244 571,16 €	69 560,00 €	196 624,99 €	38 102,00 €

Soit

	GEMAPI	Pourcentage	GEMAPI Complémentaire	Pourcentage	TOTAL
2021	75 450,49 €	85,97 %	12 317,09 €	14,03 %	87 767,58 €
2022	28 852,90 €	70,20%	12 247,82 €	29,80%	41 100,72 €
2023	244 571,16 €	77,86%	69 560,00 €	22,14%	314 131,16 €
2024	196 624,99 €	83,77%	38 102,00 €	16,23%	234 726,99 €

5. MISSIONS

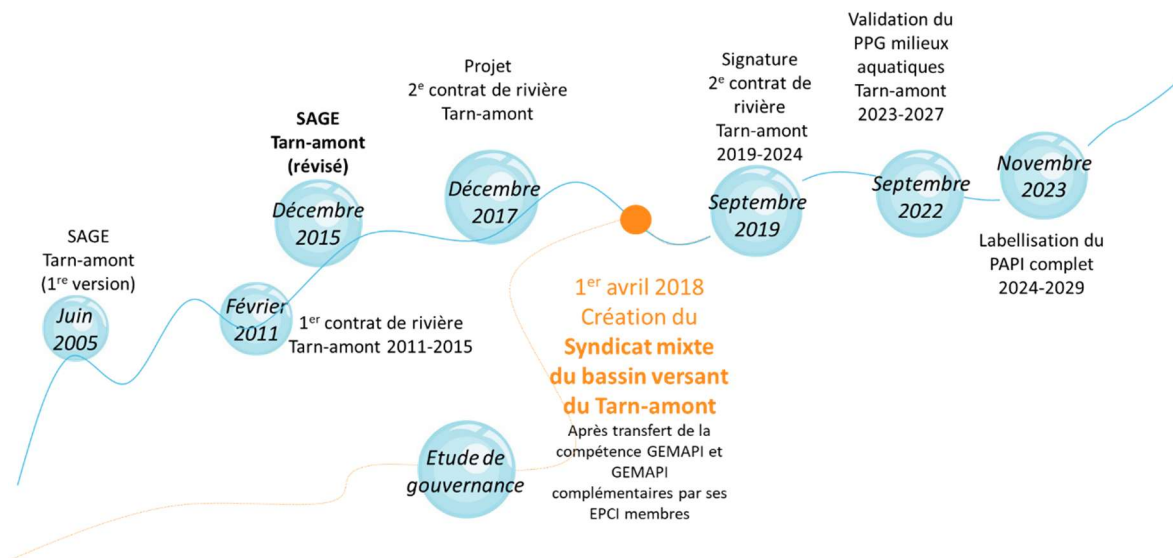
ANIMATION TERRITORIALE

1. GOUVERNANCE DU SYNDICAT TARN-AMONT

OUTIL

SAGE Tarn-amont - Enjeu I : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS



DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

- Organisation générale de la structure (pérennisation et renforcement des moyens humains, gestion budgétaire, réunions d'instances, gestion d'équipe, représentation supra-territoriale...)
- Mobilisation des communes au travers des unités géographiques
- Priorisation des enjeux et cadrage des actions :
 - protection des biens et des personnes vis-à-vis des risques inondations
 - préservation des milieux aquatiques/qualité des eaux / conciliation des activités de loisirs liées à l'eau
 - agriculture, forêt à l'échelle du bassin

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

L'année 2024 a été rythmée par :

- 5 bureaux syndicaux dont 2 avec la commission finances
- 6 conseils syndicaux – 49 délibérations
- 1 commission locale de l'eau (Paulhe – 9 décembre 2024)

De nombreux élus et partenaires ont été associés.

Gestion courante :

- 3 commissions d'achats – 3 marchés public de plus de 39 999 €
- 1 marché de service en procédure formalisé (3 CAO)
- Devis pour prestations ou achats fournitures techniques
- 9 programmes d'investissement actifs
- Gestion RH – Carrières : 7 agents (4 titulaires - 3 contractuels dont 1 recrutement au 01/06/2024)
1 contrat temporaire - 2 saisonniers (15 juin-31 août) -2 stagiaires accueillis
- Mise en place du Complément Indiciaire Annuel (CIA)
- Réflexion protection sociale complémentaire (PCS) – volet santé
- Charte employeur CDG 48 : 3 étoiles

Représentation aux instances supra de l'eau

- Association des syndicats de bassin Tarn-Aveyron : réunions de travail, assemblée générale
- Commission territoriale Tarn-Aveyron, Comité ressource Eau départementaux et interdépartementaux, etc...

PERSPECTIVES :

Poursuite de l'organisation du fonctionnement des organes statutaires de l'assemblée délibérante (comité syndical, bureau, commissions, unités géographiques) et des services du syndicat mixte, réflexion sur la labellisation EPAGE.

2. ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET DU SAGE

OUTIL

SAGE Tarn-amont - Enjeu I : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

La commission locale de l'eau (CLE) est une assemblée délibérante sous l'égide de laquelle est élaboré ou révisé le projet de SAGE.

Elle suit l'application du SAGE (L212-4 du code de l'environnement).

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS
ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

50 %
22 MEMBRES

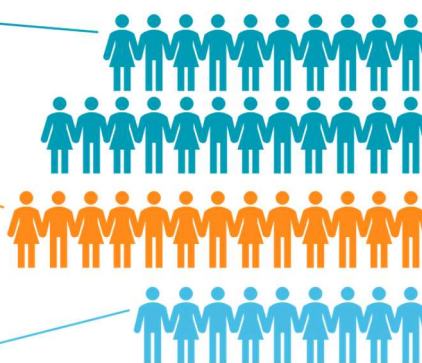
COLLÈGE DES USAGERS, DES
PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET
DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES

30 %
13 MEMBRES

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE
L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS INTÉRESSÉS

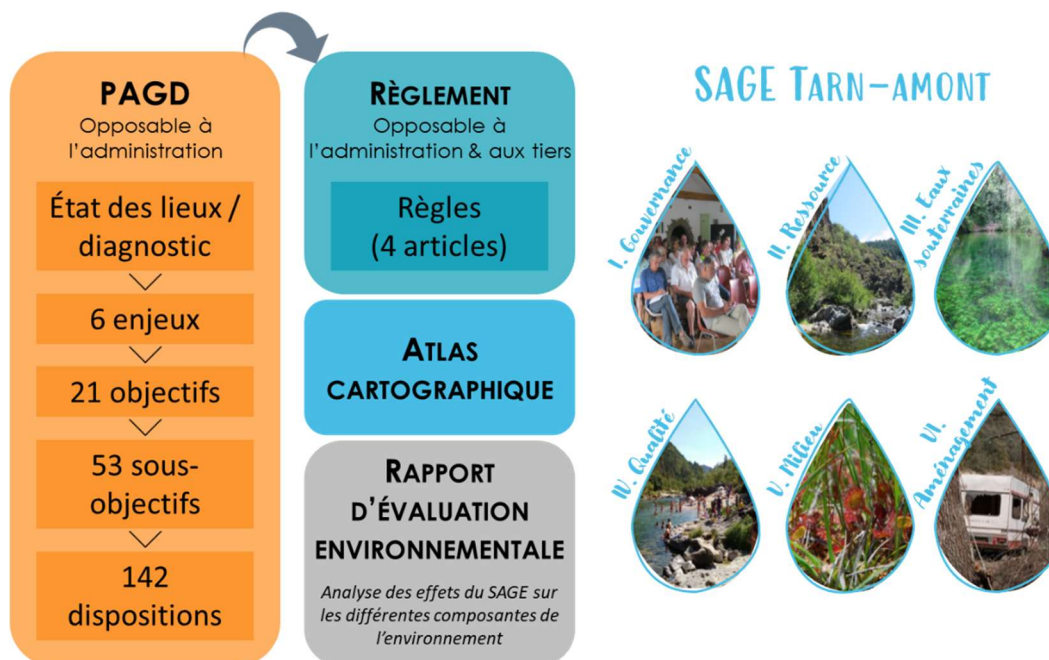
20 %
9 MEMBRES

44 MEMBRES DE LA CLE



BUREAU
DE LA CLE

Les enjeux et objectifs du SAGE sont articulés autour des axes et documents suivants :



La CLE du 17 décembre 2021 s'est prononcée pour ne pas engager la révision du SAGE Tarn-amont à cette date et de renouveler les échanges au besoin.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Avis 2024 de la cellule technique, du bureau ou de la CLE :

Avis du bureau de la CLE

- Demande d'avis sur le renouvellement de l'autorisation de la centrale hydroélectrique de la Vernède sur le Tarn à Bédouès-Cocurès

Avis technique

- Plan départemental de gestion piscicole (PDPG) du Gard
- SCOT du PETR Causses et Cévennes

Animation de la commission locale de l'eau

Réunion du 9 décembre 2024 :

Point d'étape et partage de retours d'expérience :

- Renouvellement de la composition de la CLE du SAGE Tarn-amont en avril 2025
- Avis émis par la CLE ou le bureau de la CLE en 2024
- Bilan appel à projet « Restaurons les zones humides » 2021-2024 de l'entente pour l'eau sur les sites de la Champ du Pont & Montals-Vacquières – Yannick Manche, PNC
- Présentation de la démarche et des actions prévues du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du Tarn-amont 2024-2029 – Jade Bréchnignac, Syndicat Tarn-amont
- Avancement du projet de schéma de conciliation autour des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau du Tarn-amont – Stéphanie Braud, Syndicat Tarn-amont, et Samuel Houdemon, Kipik Conseils
- Perspectives 2025 : bilan contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 et engagement d'un nouveau contrat territorial
- Questions diverses

Suivi des démarches des acteurs du territoire :

- **Opération Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses** (CCGCC, CCMGC, CCALCT) : labellisation
- **Plan paysage de la Vallée du Tarn** (PNRGC) : participation à la démarche
- **Démarche climat** : PNRGC, PETR Sud Lozère
- **Révision du SCOT Sud Aveyron, finalisation SCOT Causses et Cévennes, élaboration SCOT Pays du Gévaudan, Plan local de Santé Sud Aveyron**
- Comités de pilotages, techniques, de suivi, réunions d'échanges sur les sujets agricoles dont projet abreuvement Méjean, assainissement (CCGCC, CCMGC, CCCACTS), eau potable (CCMGC, CCMGC, SIEAP du Causse Noir, CCCACTS) etc.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

La mission d'animation territoriale est financée à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et 30% par les communautés de communes membres dans un principe de solidarité.

PERSPECTIVES :

L'animation de la CLE se poursuivra en 2025. Augmentation du financement de la mission à 80% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre du 12^e programme.

Appropriation du décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

Rédaction du futur contrat territorial « eau et climat » du Tarn-amont projeté pour la période 2026-2030 et réalisation du bilan du contrat 2019-2024.

Proposition d'un stage 2025 pour un appui à la rédaction du futur contrat de rivière (diagnostic de territoire, rencontre d'acteurs, pré-rédaction de fiches actions, rédaction d'un document de synthèse...).

3. MÉDIATION/DIALOGUE TERRITORIAL : CONCILIATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉS À L'EAU

OUTIL

SAGE Tarn-amont : Objectif N. « Sécuriser la pratique des activités de loisirs liées à l'eau sur le plan sanitaire » et Objectif R. « Concilier la pratique des activités sportives et de loisirs et la préservation des milieux aquatiques »

Contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont : Volet B4. « Sécurisation, gestion et valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau » dont l'action B4-1. « Mettre en place une gestion active des sites de baignade »

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

En période estivale, le bassin versant du Tarn-amont fait l'objet d'une forte fréquentation avec un attrait pour les activités sportives et de loisirs liées à l'eau comme la baignade, le canoë, la pêche, le canyoning, la randonnée aquatique, bateliers, spéléologie et l'arrivée de nouvelles pratiques (paddle, navigation crépuscule ou nocturne), etc.

Soit :

- **43 sites de baignade déclarés** par les communes (sites où la fréquentation est la plus forte) sur le Tarn, le Tarnon et la Dourbie
- **Nombreuses baignades dites « sauvages »** sur l'ensemble du linéaire
- Activité des **guides de pêche** pour découvrir des rivières emblématiques comme le Tarn, la Dourbie...
- **Réseau associatif de la pêche développé**
- **Importante activité de locations de canoë** en particulier sur les axes Tarn et Dourbie (1 centaine de km de rivières proposés à la navigation)
- **3 600 mètres de canyons** pratiqués (Tapoul 500 m, Sources du Tarn 1 200 m, Tayrac 1 100 m, Bramabiau 800 m)

La fréquentation sur le bassin versant Tarn-amont a été d'autant plus marquée après la crise Covid-19 avec un regain d'intérêt de la population touristique pour les sites préservés, et le sera également à l'avenir avec la récente homologation du GR736 « Gorges et Vallée du Tarn » et de ses déclinaisons multi-pratiques. Ce sentier d'itinérance le long du Tarn relie les sources du Tarn sur le mont Lozère à Albi.

La fréquentation de la rivière par divers publics (baigneurs, canoë, pêcheurs, canyoneurs...) et le contexte foncier (berges privées) peut également susciter des **conflits entre les pratiquants**, et avec les **riverains ou propriétaires**.

Par ailleurs, en période estivale, la forte fréquentation pose le **problème de l'alimentation en eau potable** avec une pression plus importante sur la ressource en eau déjà en tension à cette période de l'année.

L'épisode de sécheresse 2022 a été sans précédent pour le territoire et a mis en lumière les secteurs les plus vulnérables face au manque de la ressource en eau. D'autre part, l'augmentation de la fréquentation s'accompagne de l'augmentation des **flux de pollution avec plus d'effluents à traiter** par les stations d'épurations et les assainissements non collectifs.

L'ensemble des activités sportives et de loisirs liées à l'eau est pratiqué essentiellement du printemps (ouverture de la pêche en mars) à fin septembre (début des période de crue) avec un pic de fréquentation en juillet-août.

C'est dans ce contexte, qu'une certaine tension s'accroît au fur à mesure des saisons, avec des voix qui s'élèvent pour dénoncer une augmentation des pressions qui pourraient peser sur les milieux aquatiques.

Une volonté collective d'amorcer le dialogue

Face à ces pressions sur la quantité ou la qualité de l'eau, et dans un contexte de conflits locaux latents, les élus, les professionnels d'activités et le monde associatif souhaitent que des actions soient engagées.

Pour le syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, il est essentiel d'aller vers une conciliation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau, et d'accompagner et encadrer le développement des activités économiques en lien avec le tourisme tout en garantissant la préservation de l'eau en quantité et en qualité suffisante pour assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

Cette mission est confiée à un bureau d'étude KIPK Conseils. La première phase de cette mission, réalisé en 2023, a permis de faire une « photographie » de l'état actuel et des dynamiques sur les différents secteurs, apprécier les impacts et solutions concernant la conciliation des usages de loisirs liés à l'eau, apprécier les volontés et intentions des acteurs à améliorer leurs pratiques pour la préservation de la ressource en eau et d'initier avec les acteurs, des propositions d'actions ou d'expérimentations.

Cette mission s'est poursuivie en 2024, suite à la volonté de la Commission locale de l'eau du 30 novembre 2023. À partir des propositions des acteurs, l'objectif est l'élaboration d'un plan d'actions : le **Schéma de progression et de conciliation des pratiques touristiques et de loisirs du bassin Tarn-amont**.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Au cours de l'année 2024, plusieurs rencontres ont eu lieu :

- **Table ronde** (29 février à Ste-Énimie) : partage du travail issu de la phase 2023 avec les partenaires, identification d'enjeux communs et des projets en cours ou à venir
- **Séminaire avec tous les publics concernés** (13 mai à Mostuéjouls) : ateliers participatifs pour valider le champ des possibles et structurer les ambitions (projets de fiches actions)
- **Rencontre des institutionnels et des financeurs** (13 juin à La Malène)
- **Séjour d'étude sur le bassin de l'Ardèche** (14 et 15 octobre) : retours d'expériences et rencontres sur le terrain sur la fréquentation touristique, la préservation du paysage et de ses milieux remarquables, l'organisation des activités et la gestion des conflits d'usages dans un contexte de changement climatique

Ces différents moments d'échanges et les retours d'expérience ont permis, avec l'appui technique du bureau d'études Kipik Conseils, de rédiger les projets de fiches actions du futur schéma.

Le fruit de ce travail réalisé en 2024 a été présenté lors de la réunion de la CLE qui s'est tenue le 9 décembre 2024 à Paulhe.



PERSPECTIVES

Poursuite de la mission de dialogue territorial/médiation :

- Finalisation des projets de fiches actions
- Lancement d'une phase de consultation des partenaires techniques et financiers sur les fiches actions
- Validation du plan d'actions du schéma et engagement des 1^{es} actions

4. GESTION DES SITES DE BAIGNADE

OUTIL

SAGE Tarn-amont - Enjeu I : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant Objectif B : Promouvoir une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action B4-1 « Mettre en place une gestion active des sites de baignade »

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Sur le bassin versant du Tarn-amont l'activité baignade concerne principalement sur les axes Tarn, Tarnon et Dourbie.

En 2024 :

- 43 sites de baignade recensés auprès de l'ARS dont 3 sites aménagés et surveillés par un surveillant de baignade (Pont de l'horloge au Pont-de-Montvert, Gourg de Bades à Millau et La Roque à Saint-Jean-du-Bruel)
- 24 gestionnaires (23 communes + 1 privé)
- La baignade sauvage est également très présente.

Depuis 2021, une convention d'accompagnement des responsables et des gestionnaires d'eaux de baignade a été signée entre le Syndicat et l'ensemble des gestionnaires. L'objectif de cette convention est d'apporter un appui aux gestionnaires des sites de baignade afin de mettre en œuvre les mesures de gestion (affichage, prise d'arrêté d'interdiction, gestion en cas de pollution...) et les plans d'actions visant à maintenir ou améliorer la qualité des eaux de baignade du Tarn-amont.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

L'accompagnement que réalise le Syndicat auprès des responsables des eaux de baignade, est formalisé dans le cadre d'une convention et porte sur les points suivants :

- préparation de la saison estivale avec par exemple la mise à jour des fiches de synthèses
- signalétique des baignades
- analyse foncière des sites et des accès aux baignades
- appui à la gestion de crise en cas d'épisodes orageux ou de pollution accidentelle par exemple (prise d'arrêtés, etc.)
- bilan de la saison estivale et perspectives vis-à-vis des classements « qualité des eaux de baignades », et le cas échéant, appui à la recherche de sources de pollutions impactant le(s) site(s) de baignade et la révision du (des) profil(s) de baignade.

Dans ce cadre, le Syndicat prévoit également de poursuivre son implication et conforter son rôle de s'agissant de la problématique « cyanobactéries benthiques », d'initier et d'accompagner une dynamique collective de territoire en favorisant les échanges entre gestionnaires et de renforcer les démarches de conciliation entre les différentes activités sportives et de loisirs liées à l'eau dans le respect du bon fonctionnement des cours d'eau.

Qualité des eaux de baignade

Le contrôle sanitaire a été réalisé par l'ARS du 1^{er} juillet au 31 août 2024, à l'issue de la saison le classement de la qualité des eaux de baignade est réalisé sur la base des résultats des analyses bactériologiques du contrôle sanitaire des quatre dernières années (minimum 16 prélèvements).

Élaboration de profils de vulnérabilité des nouvelles baignades déclarées

3 profils de vulnérabilité ont été rédigés et sont en cours de validation par l'ARS (1 Paulhe, 2 Comprégnac) et 3 profils est en cours d'élaboration (1 Gorges-du-Tarn-Causses, 2 Millau)

1 profil est en cours de révision (1 Millau)

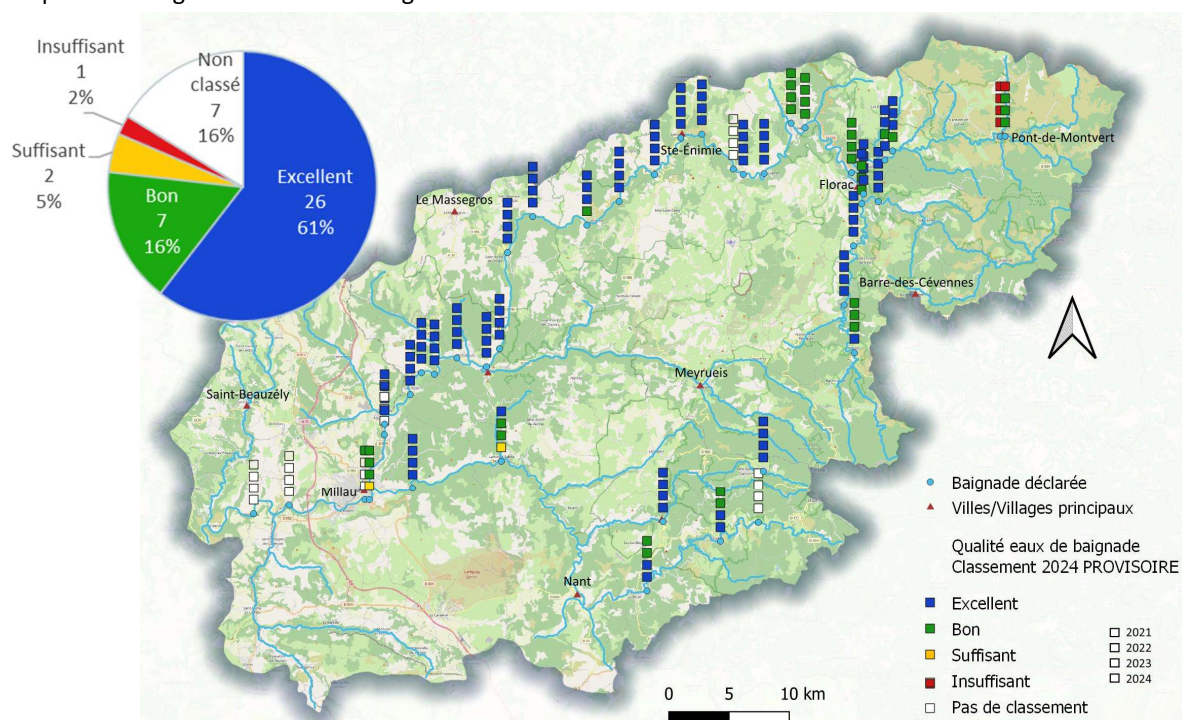
38 fiches de synthèse mises à jour avant la saison estival pour affichage réglementaire sur les panneaux de baignade

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Qualité des eaux de baignade

En 2024 :

- 26 sites ont un classement de qualité d'eau de baignade « Excellent »
- 7 sites ont un classement de qualité d'eau de baignade « Bon »
- 2 sites ont un classement de qualité d'eau de baignade « Suffisant »
- 1 site a un classement de qualité d'eau de baignade « Insuffisant »
- 7 sites, déclarés récemment, ne bénéficient pas encore de classement (nombre de données insuffisantes) : Castelbouc (Gorges-du-Tarn-Causse), Aire de la Caze (Paulhe), Peyre (Comprégnac), Comprégnac, Les Laupies (Dourbies), La Maladrerie et confluence Tarn-Dourbie (Millau)
- L'ensemble des fiches de synthèse ont été mise à jour par le syndicat et communiqué aux gestionnaires pour affichage sur les sites de baignade



Les arrêtés d'interdiction de la baignade :

- **1 arrêtés préventifs d'interdiction de baignade du 22 au 24 juillet 2024** sur les sites de baignade de Sainte-Énimie suite à un déversement dû à une panne du poste de relevage sur le réseau d'assainissement de Blajoux (Gorges-du-Tarn-Causse).
- **4 arrêtés préventifs d'interdiction de baignade en août 2024** dans le cadre de la convention Véolia, CC Gorges-Causse-Cévennes et communes Florac, Ispagnac, Gorges-du-Tarn-Causse pour signaler les surverses d'eaux usées dues au fonctionnement du déversoir d'orage de la station de Florac suite aux orages : 29 juin, 13 août et 16 août (1 AR pris par GTC et 3 AR pris par Ispagnac).
- **arrêtés interdiction temporaire de baignade** sur le site Pont de l'horloge (Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère) suite à une **non-conformité** l'eau de baignade était de qualité moyenne (110 UFC/100ml E.Coli et 61 UFC/100 ml entérocoques) au niveau du site mais de qualité mauvaise au niveau du point complémentaire du Martinet situé en amont immédiat de la baignade, avec 1838 UFC/100ml E.Coli et 438 UFC/100 ml entérocoques, dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé le 6/08/24.



En 2024, en raison du **classement « insuffisant »** à l'issue de la saison 2023 du **site du pont de l'horloge**, la commune du Pont-de-Montvert a souhaité poursuivre la **campagne de prélèvements complémentaires de la qualité d'eau de baignade** qui avait été mise en place en 2023. Trois sites de prélèvements ont été suivis aux mêmes dates que les 2 sites de baignade. Les résultats d'analyse des prélèvements montrent des valeurs de qualité moyenne voire mauvaise selon les seuils retenus pour la baignade. C'est notamment le cas du prélèvement réalisé le 6 août sur le ruisseau du Martinet, affluent du Tarn en amont immédiat de la baignade. Le SATESE avait identifié avec la commune au alentours de cette période un dysfonctionnement sur la branche de réseau qui équipe cette partie du village.



Élaboration de profils de vulnérabilité des nouvelles baignades déclarées

Pour les 3 sites de baignade, déclarés en 2022 par les communes de Paulhe et Comprégnac auprès de l'ARS de l'Aveyron, le syndicat a finalisé la rédaction des profils de vulnérabilité de ces baignades. Ces documents sont soumis à la validation de l'ARS.

Le syndicat a engagé en 2024 l'élaboration du profil de vulnérabilité de Castelbouc (recueil des données cartographiques, recensement des sources de pollution, rédaction du document du profil, etc.) en lien avec les services de l'ARS.

Renouvellement de l'accompagnement des gestionnaires

Une proposition de renouvellement des conventions pour 2025 a été faite à travers un avenant prolongeant l'accompagnement des gestionnaires de baignade pour une durée de 3 ans (2025-2027).

PERSPECTIVES

- Accompagner les communes dans la gestion des sites de baignade (mise en œuvre des conventions)
- Finaliser les profils de vulnérabilité des baignades de Castelbouc (Gorges-du-Tarn-Causses), Gourg de Bades, La Maladrerie, Confluence Tarn-Dourbie (Millau), et révision du profil du Pont-de-Montvert
- Réviser les profils de toutes les baignades pour prendre en compte le protocole cyanobactéries mis en œuvre sur le bassin versant Tarn-amont
- Mettre en œuvre la stratégie.

5. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX CYANOBACTÉRIES

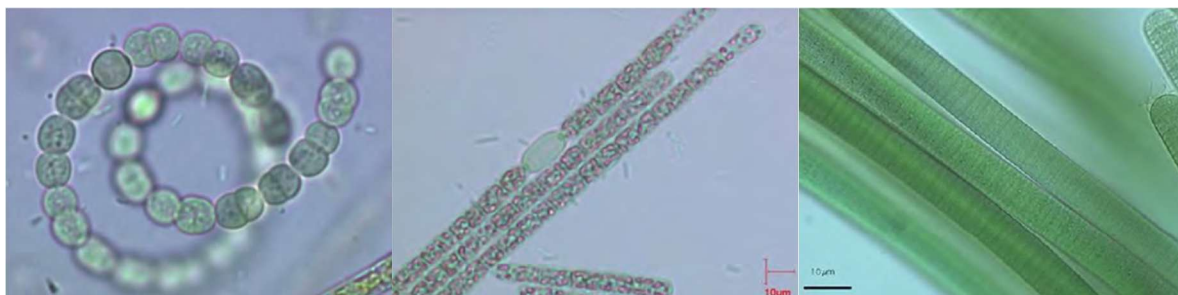
OUTIL

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action B4-2. « Établir un plan de communication adapté aux risques liés aux cyanobactéries en rivière »

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Mis en place en 2012, à la suite nombreux cas d'intoxications et de décès de chiens par ingestion de biofilms à cyanobactéries benthiques (37 décès de chien entre 2002 et 2024), le protocole de suivi et de gestion des risques sanitaires liés aux cyanobactéries benthiques a été révisé en 2015, 2017, 2018. Il a d'abord concerné le Tarn et ses affluents dans le département de la Lozère puis a été étendu au département de l'Aveyron en 2020.

Pour rappel, les cyanobactéries sont des êtres vivants microscopiques qui produisent des molécules chimiques très utiles (antibiotiques, antiviraux...) et d'autres néfastes comme les toxines. Elles peuvent être en suspension dans l'eau (cyanobactéries planctoniques) ou fixées à un support minéral ou végétal immergé (cyanobactéries benthiques). Ce sont ces dernières que l'on retrouve dans les eaux du Tarn. Elles sont dominantes tout l'été mais restent présentes toute l'année. Elles se développent dans des radiers là où l'eau est bien oxygénée, à la surface des galets, au sein de biofilms. Ces biofilms se détachent et sont emportés par la rivière pour s'accumuler sous forme de flocons dans des zones d'eau calme. Les cyanobactéries peuvent produire des toxines à l'intérieur de la cellule. Ces toxines restent dans la cellule jusqu'à ce qu'elle éclate ou meurt.



Le syndicat Tarn-amont assure, dans le cadre du protocole interdépartemental, le suivi visuel cyanobactéries benthiques et la diffusion d'informations de sensibilisation auprès des prestataires touristiques, des professionnels de santé et des élus, pour favoriser la communication des risques et relayer les messages préventifs à la population locale et touristique.

L'instruction DGS/EA4/EA3/2021/76 du 6 avril 2021, relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative, entre en vigueur pour la saison 2022. Elle prévoit que « dès lors qu'un protocole de gestion basé sur une stratégie proactive de communication préventive est mis en place localement et que ce protocole est consolidé, testé et a montré son efficacité en termes de gestion de risque de prolifération de cyanobactéries benthiques, celui-ci continuera de s'appliquer. ». C'est le cas sur le Tarn-amont où le protocole existant a été adapté pour répondre à l'instruction.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

Le suivi des cyanobactéries est un suivi visuel de l'évolution du développement des biofilms.

Tous les documents de **communication sur les cyanobactéries benthiques** du Tarn-amont sont disponibles sur : <https://www.tarn-amont.fr/cyanobacteries/>

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

En 2024, un COPIL organisé par la sous-préfecture de la Lozère s'est tenu le **17 mai 2024** à Florac-Trois-Rivières. Les membres du COPIL ont validé les 8 sites de suivi pour la saison 2024, à savoir :

- Plan d'eau de Florac Trois Rivières (nouveau)
- Camping Del Ron, Gorges du Tarn Causses,
- Pont de Sainte-Énimie, Gorges du Tarn Causses,
- La Blaquièrre, Massegros Causses Gorges,
- Aire de la Caze, Paulhe,
- Peyre, Comprégnac,
- Baraque neuve en amont lac du Devois, St-Sauveur-Camprieux,
- Massebiau, Millau.

Au 8 sites suivis dans le cadre du protocole s'ajoutent des sites d'observations ponctuels.

Des prélèvements de biofilms caractéristiques des cyanobactéries ont été réalisés (1 par an et par département) par le Syndicat au niveau de trois sites qui ont été déterminés en concertation avec l'ARS :

- radier aval baignade de la pensière de Trèves (commune de Trèves)
- radier aval Baignade du pont de Ste-Énimie (commune de Gorges-du-Tarn-Causses)
- radier aval baignade du pont du Rozier (commune de Mostuéjols)

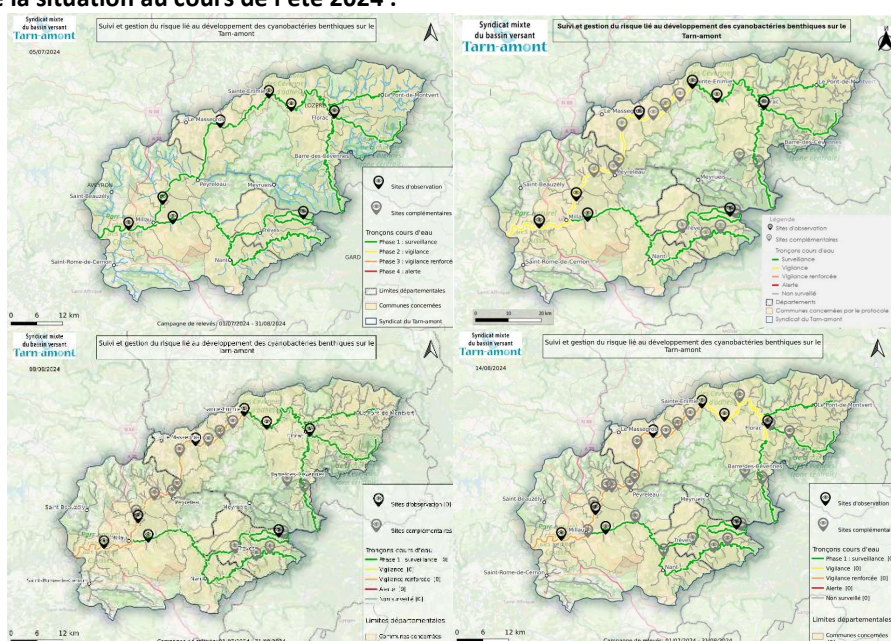


Les analyses ont été effectuées par le laboratoire d'analyse départemental de la Lozère. Les résultats des prélèvements confirment la dominance de cyanobactéries benthiques toxigènes sur les 3 sites :

- Pensière de Trèves : 0,83 µg/L Méthode ELISA (NC), Phormidium spp et Leptolyngbia spp.
- Sainte-Énimie : 0,57 µg/L Méthode ELISA (NC), Phormidium spp, Planktolyngbia spp et Leptolyngbia spp.
- Pont du Rozier : 0,84 µg/L Méthode ELISA (NC), Phormidium spp, Oscillatoria spp et Leptolyngbia spp.

Le suivi du développement des cyanobactéries en 2024 représente **15 jours de terrain et de bureau pour la restitution du suivi auprès de l'ARS**. Sur la base des observations faites sur le terrain les ARS de l'Aveyron du Gard et de la Lozère décident des phases opérationnelles pour le déclenchement d'actions graduées selon le niveau de contamination de l'environnement par les cyanobactéries.

Évolution de la situation au cours de l'été 2024 :



Cas de chiens intoxiqués

En 2024, concernant les chiens, 1 suspicion d'intoxication d'un chien, sans décès de l'animal, nous ont été communiqué début août. Ce cas n'a pas fait l'objet d'un retour par un vétérinaire dans le cadre du protocole (annexe vétérinaire prévue à cet effet) mais l'information a été communiqué au Syndicat directement par le propriétaire de l'animal. La présence de biofilms à cyanobactéries ou de floccs a pu être vérifiée par les observations des agents du syndicat sur les lieux fréquentés par le propriétaire et son chien. À la suite de cette suspicion, la vigilance et la communication ont été renforcées.

Communication

Les **documents de communication ont été traduits en trois langues** (anglais, espagnol et néerlandais) par des professionnels afin de toucher et d'informer plus facilement les touristes étrangers.

Plusieurs courriers ont été envoyés par les Sous-préfectures et les services ARS et DD(ETS)PP des trois départements pour informer les élus et les professionnels de santé en début de saison.

Le Syndicat, en lien avec les sous-préfectures et l'ARS, a envoyé le 12 juin 2024 par courrier à l'ensemble des services locaux (professionnels de santé, prestataires touristiques, collectivités concernées partenaires techniques) le kit de communication validé par le COPIL, soit 516 courriers (3 438 plaquettes d'informations ; 478 affiches « Précautions sanitaires pour la baignade » et « Soyez vigilant ! »).

Nb de plaquettes en français	Nb de plaquettes en espagnol	Nb de plaquettes en anglais	Nb de plaquettes en néerlandais	Nb d'affiches
1890	516	516	516	478

Cartographie interactive (<https://www.tarn-amont.fr/cyanobacteries/>)

Cette carte consultable du 1^{er} juillet au 31 août permet de présenter l'état de prolifération des biofilms à cyanobactéries benthiques à l'échelle du bassin versant. La mise à jour a été réalisée en 2024 après chaque observation.

Sur la carte, les utilisateurs peuvent :

- cliquer sur les cours d'eau en couleur (vert, jaune, orange ou rouge) pour connaître les détails correspondant à ce niveau de vigilance déterminé par le protocole ;
- cliquer sur les icônes avec un œil noir pour voir les observations faites sur les points de suivi dans le cadre du protocole (fréquence de mise à jour : toutes les 2 semaines, puis toutes les semaines à partir de la phase 2) ;
- cliquer sur les icônes avec un œil gris pour voir les observations faites ponctuellement au cours de l'été sur d'autres secteurs de cours d'eau (hors protocole) ;
- lancer la géolocalisation (pour se repérer plus facilement) ;
- imprimer la carte en choisissant l'échelle la plus adaptée.

Formation et diffusion des messages de précaution à retenir

Plusieurs sessions de **formations** ont été proposées en 2024 aux professionnels du tourisme (7 participants, 25 juin) et aux préleveurs du LDA12 (12 participants, 21 juin) et syndicat du Viaur (18 juillet) : présentation des cyanobactéries et des différentes mesures de gestion (instruction ministériel, protocole Tarn-amont, modalité d'observation et de prélèvement...) et temps sur le terrain pour apprendre à reconnaître les biofilms. **Ces différentes formations ont permis de sensibiliser et donner les bons messages à diffuser à chaque participant notamment ceux amenés à être en contact avec la population touristique au quotidien.**

PERSPECTIVES

Poursuite du protocole à l'échelle du Tarn-amont et information du public via la carte interactive et le kit papier. Reconduction début juin 2025, en partenariat avec les ARS, de session de formation/sensibilisation auprès des professionnels du tourisme et des professionnels de santé.

6. OPÉRATIONS ET OUTILS DE SENSIBILISATION

OUTIL

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action C-3. « Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau et PAPI 1.3 « Concevoir des supports de sensibilisation »

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Depuis de nombreuses années des opérations de sensibilisation et d'information sont organisées par le Syndicat Tarn-amont. Ces actions auprès des scolaires, du grand public, des élus, etc. abordent de multiples thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques (fonctionnement des rivières, droits et devoirs des riverains, cyanobactéries, économies d'eau, crues et risques d'inondations, travaux en rivière, etc.).

Pour diffuser ces messages, le Syndicat élabore des supports (exposition inondation, guide du riverain...) et met en œuvre des opérations auprès de publics variés (nettoyage des berges, interventions scolaires, etc.).

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Interventions tous publics

En cours d'année, le Syndicat Tarn-amont répond à des sollicitations de différentes structures pour animer des actions pédagogiques sur les thématiques du fonctionnement et de la gestion des rivières.

Interventions scolaires

Depuis 12 ans, 4 266 enfants ont pu bénéficier du programme de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques proposé dans le cadre du contrat de rivière Tarn-amont à travers trois thèmes :

- A : L'eau et la vie
- B : Des réseaux pour traiter, distribuer, collecter et épurer l'eau
- C : Vivre avec les crues et les inondations

En 2023-2024, l'accent est mis sur la thématique « Être un bon usager de l'eau chez soi et à l'école »

Ainsi les interventions sur le module B « Être un bon usager de l'eau chez soi et à l'école » a été proposé en priorité aux écoles :

- Séance 1 : de la source au robinet : origine et COÛT de l'eau potable
- Séance 2 : de la maison à la station d'épuration : les bons gestes, l'épuration de l'eau
- Séance 3 : visiter une station d'épuration ou une unité de traitement de l'eau potable
- Séance 4 : Mise en situation : les économies d'eau

Ambassadeurs des cours d'eau

En 2024, le syndicat Tarn-amont a souhaité poursuivre et renforcer, l'action de sensibilisation voire une médiation entre les différents publics (campeurs, baigneurs, canoë, pêcheurs...) fréquentant les cours d'eau en période estivale sur le Tarn (entre Le Pont de Montvert et Millau), sur la Dourbie, et affluents. La conciliation des usages de loisirs liés à l'eau, le respect des milieux aquatiques, et la prise en compte du risque inondations sont les thématiques de cette mission.

Deux agents (CDD mi-juin à fin août) ont été recrutés pour être les ambassadeurs des cours d'eau pour le territoire Tarn-amont. Leur mission est la mise en place et l'animation d'un programme d'animations dans les campings et organisation de la présence sur les sites de baignades pour la période estivale.

Opérations de nettoyage des berges

Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, en collaboration avec la Communauté de communes de Millau Grands Causses, organise chaque 1^{er} samedi de mars, une opération nettoyage des berges. Cet évènement est l'occasion de sensibiliser le public au tri des déchets mais également au risque d'inondation.

Par ailleurs, le syndicat Tarn-amont accompagne d'autres opérations, selon sa disponibilité, comme c'est le cas dans le secteur des Gorges du Tarn. Des gants et des sacs poubelles sont mis à disposition et une affiche peut être réalisée pour promouvoir l'événement.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Interventions grand public en 2024

En 2024, des animations et sensibilisations ont été réalisées auprès du grand public et à destination d'étudiant. Elles présentaient principalement le fonctionnement et la gestion des cours d'eau et informaient sur les inondations. Voici le détail des animations.

➔ Bons gestes, bonnes pratiques, solutions fondées sur la nature

- 10 avril : sortie commentée au bord du Cernon (année de l'eau CC SAR7V)
- 23 mai : ateliers Biodiversité de la rivière avec le collège et les écoles de Meyrueis (160 personnes)
- 18 juillet : découverte milieux et cyano (année de l'eau CC SAR7V ; 15 personnes)
- 1 octobre : sortie biodiversité avec des 1^{ère} STAV (15 personnes)
- 7 et 9 octobre : Fête de la Science animations Aporia Culture et MJC Millau

➔ Valorisation du territoire, biodiversité

- Participations des événements en lien avec les ABC Florac, Ispagnac
- 30 septembre : Participation à la randonnée découverte de l'éducation à l'environnement sur un territoire pour les étudiants de la licence CEEDDR (coordination de projets en EEDD) de l'Institut Agro de Florac (20 personnes)
- Participation à plusieurs soirée « Ciné/Débat » :
 - Film « La Rivière » à Saint-Affrique avec SM TSDR (16 mai ; année de l'eau CC SAR7V)
 - Film « Quand la rivière se raconte » Ispagnac (13 septembre)
 - Film « Dourbie, troubles en eaux claires » Mostuéjols (11 octobre), Millau (16 novembre)

➔ Plantes exotiques envahissantes

- 27 juin : formation du personnel technique de la mairie de Florac (Renouée du Japon)
- 12 juillet : chantier participatif d'arrachage de l'Ambroisie à Montbrun (Fredon Occitanie)

Maquette inondation « Ma rivière vivante »

En 2024, dans le cadre de la convention de partenariat pour l'utilisation de la maquette inondation a été réservée 30 fois pour animer des événements grand public, des interventions auprès des scolaires, sur le Tarn-amont et hors Tarn-amont. 2 conventions de prêt ont été signé avec des structures n'ayant pas participé à sa conception.

Interventions scolaires

Pour cette onzième année, 17 écoles ont fait une demande d'intervention. En 2023-2024, les interventions scolaires proposées ont permis de sensibiliser **616 enfants** des écoles publiques et privées du. **83 demi-journées** (63 en Aveyron, 4 dans le Gard et 16 en Lozère) ont été réalisées par les structures intervenantes auprès des écoles.

Mission de renforcement temporaire de la mission sensibilisation

- Refonte du programme des interventions scolaires

- entretiens avec les partenaires proposant des animations d'éducation à l'environnement
- recueil et analyse des actions menées par d'autres territoires auprès des scolaires

- Appui à l'organisation d'une **demo-journée de sensibilisation des scolaires dans le cadre de la création de la zone naturelle d'expansion de crue de Saint-Georges-de-Luzençon** (24 juin 2024) : 140 enfants des écoles du Cernon et des



Amandiers

Journée départementale d'éducation à l'environnement sur le thème « éduquer dehors » (20 juin au Domaine de départemental de Boisset / CPIE Lozère-REEL 48) : le syndicat a proposé une animation pour observer et ressentir le paysage karstique, auprès des élèves des écoles venues de tout le département (écoles rencontrées Pont de Montvert, Vébron, Antrenas, Lachamp-Ribennes, Marvejols privée, Saint Chély d'Apcher, Chanac et Le Chastel).



Ambassadeurs des cours d'eau

- **Sensibilisation de près de 3 152 vacanciers et locaux** sur les sites de baignade déclarés par les communes dont les propriétaires de chiens (159 chiens accompagnaient leurs maîtres) sur les risques liés au cyanobactéries benthiques
- **14 campings partenaires**
- **16 animations pédagogiques pour environ 170 personnes**
- temps d'échanges autour des photographies, d'indices de biodiversité, et temps de découverte dans la rivière avec l'observation des larves d'invertébrés, des biofilms à cyanobactéries, etc.
- 31 juillet **marché nocturne** du Rozier, accompagnée de Nolwenn, technicienne « réduction de la vulnérabilité aux inondations » du syndicat
- 2 août **marché hebdomadaire de Millau**, avec l'ARS 12, le PNR Grands Causses et le CPIE du Rouergue
- **Soirée de découverte du film « Tarn, quand la rivière se raconte »** de Mme Lily Espla, avec le Centre d'Activités de Pleine Nature de Sainte-Énimie, à destination des jeunes en séjour
- Cette action bénéficie d'un financement à hauteur de 70% de l'Agence de l'eau dans le cadre de la mission l'animation territoriale.



Opérations de nettoyage des berges

À Mostuéjouls, le samedi 2 mars 2024, plus de **100 bénévoles** (pêcheurs, randonneurs, club de kayak, club de plongée, association de riverains, élus, familles et particuliers) sont venus participer à cette opération. **Cette forte mobilisation a permis d'extraire des berges et du lit du Tarn, sur un linéaire de 13km, 3 000kg de déchets** qui ont été triés et ou valorisés.

Le samedi 23 mars 2024, le Syndicat Tarn- amont a coorganisé avec les communes de Bédouès-Cocurès, Florac-Trois-Rivières, Ispagnac, l'association de protection du Tarn et de sa vallée et l'association de pêche 4 Rivières un nettoyage des berges dans les gorges du Tarn. **80 bénévoles ont débarrassé les berges d'objet en tout genre sur 10km de rivière. 2 700kg de déchet ont été collectés** (pneus, ferraille, plastiques, emballages...).

En parallèle, le vendredi 22 mars après-midi, environ 35 élèves de l'école Ste-Ursule d'Ispagnac, du CP au CM2, sont allés ramasser des déchets sur les berges. Les plus grands ont pu visiter le captage d'eau potable (station de pompage) avec le technicien du service d'eau potable de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, qui leur a présenté le réseau d'eau d'Ispagnac ainsi que les consommations, les différents usages et le prix de l'eau.

À l'occasion de cet événement, dans le cadre du programme de réduction des déchets, financé par le SDEE (Syndicat départemental d'énergie et de l'équipement en Lozère), le REEL-CPIE de Lozère a proposé des animations à destination des scolaires et du grand public :

- jeudi 21 mars à l'école de Bédouès-Cocurès : l'association SENS est intervenue auprès d'une vingtaine d'élèves de classe élémentaire afin de les sensibiliser au tri et à la gestion des déchets ;
- samedi 23 mars matin sur la place du marché d'Ispagnac : deux animateurs de « Grandeur Nature » ont sensibilisé plus d'une trentaine de personnes au tri des déchets à travers de jeux ludiques et d'échanges ;
- samedi 23 mars après-midi sur la place de Cocurès : deux animateurs du « Pétassou » ont formé une quinzaine de participants, venus avec leurs appareils et objets cassés, au bricolage et à la réparation d'objets du quotidien.



PERSPECTIVES

Poursuite de la sensibilisation des publics scolaires et grand public notamment à travers les interventions scolaires sur le thème du risque inondation, la mission des ambassadeurs des cours d'eau.

Poursuite de la refonte du programme à destination des scolaires (organisation de groupe de travail, réflexion sur les contenus, proposition de supports pédagogiques...) dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de rivière et de la mise en œuvre du PAPI Tarn-amont 2023-2029

En 2025, l'opération nettoyage de la vallée du Tarn se tiendra à Paulhe. Le Syndicat Tarn-amont coordonnera une opération nettoyage organisée par les mairies entre Bédouès-Cocurès, Florac, Ispagnac, le centre de pleine nature de Sainte-Énimie, en partenariat avec les associations locales.

7. COMMUNICATION DU SYNDICAT TARN-AMONT

OUTIL

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action C-3. « Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau et PAPI 1.3 « Concevoir des supports de sensibilisation »

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

La communication du Syndicat Tarn-amont a pour principaux objectifs :

- Développer la culture du risque
- Sensibiliser aux milieux aquatiques et à leur fonctionnement
- Faire connaître et reconnaître le SMBVTAM
- Communiquer sur nos actions

Pour améliorer les actions de sensibilisation déjà menée, le Syndicat Tarn-amont a souhaité élaborer un plan de communication. Cette action s'est déroulée dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d'intention Tarn-amont.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Le plan de communication est établi pour six ans. Le plan de communication intègre des actions déjà réalisées depuis de nombreuses années qui fonctionnent et des nouvelles. 8 publics ont été identifiés : tout public, jeune public, grand public, les élus, les entreprises, les agriculteurs, les riverains, le tourisme. Pour chaque public, une fiche de synthèse a été réalisée avec les différentes actions de communication à mener, la récurrence, la portée géographique, l'évaluation de ces actions, les objectifs.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Mise en œuvre du plan de communication

Plusieurs actions issues du plan de communication sont présentées dans ce document.

Afin de communiquer sur les actions et de diffuser les messages de sensibilisation le syndicat utilise différents médias et réseaux sociaux pour toucher de plus en plus de publics.

Réseaux sociaux

703 personnes suivent la page Facebook du syndicat (+178 followers par rapport à 2023). En 2024, 65 publications ont été mises en ligne sur des sujets variés : nettoyage des berges, ambroisie, cyanobactéries, qualité des eaux de baignade, prévention risques inondation, etc. Et les publications d'autres acteurs en lien avec les enjeux eau et biodiversité sont également régulièrement partagées sur cette page.

La couverture de la page est estimée à 34 400 personnes qui ont vu au moins une fois une publication du Syndicat avec 8 100 consultations de la page. Les publications les plus vues, qui ont le plus de réactions et de commentaires sont encore cette année celles sur le suivi des cyanos notamment en août. C'est aussi à cette période qui y a le plus de nouvelles personnes qui s'abonne à la page.

Site internet

8 articles ont été publiés dans les actualités et la carte interactive « cyanobactéries benthiques » a été intégré au site internet (mise à jour chaque semaine du 1^{er} juillet au 31 août). Les différents onglets sont régulièrement mis à jour pour correspondre à l'actualité des différentes missions (mise en œuvre du nouveau PAPI Tarn-amont, poursuite de la médiation/dialogue territorial...).

Presse

3 articles initiés par le syndicat ont été publiés dans la presse locale concernant les actions du syndicat (entretien des berges, sensibilisation des estivants, signature du PAPI) mais aussi une quinzaine d'autres articles réalisés par des partenaires ou les médias eux-mêmes (actions, périmètre, propos...).

Extrait de presse :

Entretien des cours d'eau Tarn et affluents : une action de prévention au service des habitants

Millavois.com Publié le 27 février 2024



Journal de Millau

Accueil > Actu > Environnement

Le Syndicat Tarn-Amont sensibilise les estivants à la fragilité des cours d'eau



Elsa et Albane ont accompagné vacanciers et locaux durant tout l'été. / Syndicat Tarn-amont

f X e

Environnement, Société, Actu, Millau

Publié le 03/09/2024 à 11:16

Quentin Martinez

Pour la 3e année consécutive, deux saisonniers ont été recrutés par le Syndicat Tarn-amont animer un programme de sensibilisation sur la période estivale.

Au fil de l'eau, des explications ont été données sur le fonctionnement des cours d'eau, les cyanobactéries, les barrages de galets, les risques inondations, les milieux aquatiques ou encore biodiversité.

Cette année, ce sont Elsa et Albane, deux jeunes étudiantes dynamiques, qui ont mené cette mission pédagogique dans les campings et auprès des estivants en sillonnant le Tarn dès le P de-Montvert jusqu'à l'aval de Millau, commune de Comprégnac, et la Dourbie, notamment au niveau des 42 sites de baignades déclarées par les communes.

[Des animations auprès des vacanciers et des locaux](#)

Saint-Georges-de-Luzençon. Un après-midi pédagogique pour sensibiliser les écoliers aux enjeux environnementaux

Millavois.com Publié le 25 juin 2024 18: Ajouter à vos sélections
Dernière modification : 25 juin 2024 15:26



millavois

Midi Libre

Accueil > Actu > Environnement

"Une étape de plus dans ce projet" : le programme d'action de prévention des inondations a été signé



Ce premier Papi s'appuie sur l'expérience acquise par l'animation du Papi d'intention. / MIDI LIBRE - LAURA VAILLANT

f X e

Environnement, Millau, Aveyron

Publié le 18/10/2024 à 17:10

LAURA VAILLANT X

Écouter cet article

Powered by ETX Studio

00:00/02:21

Le Papi Tarn-Amont 2024-2029, répondant à la nécessité d'une gestion intégrée des cours d'eau, a été signé ce vendredi 18 octobre en sous-préfecture de Millau.

L'actualité de la rivière Tarn ces deux derniers jours à Millau démontre bien la nécessité d'un tel plan. Ce vendredi 18 octobre, le programme d'actions de prévention des inondations (Papi) Tarn-amont a été signé dans les locaux de la sous-préfecture de la cité du gant. Jusqu'en 2029, trente actions - réparties sur six axes - seront mises en place pour un montant total de plus de 4 millions d'euros (la moitié étant prise en charge par l'État en mobilisant le fonds de prévention des risques naturels majeurs).

PERSPECTIVES

Mise en œuvre des actions du plan de communication.

ANIMATION AGRICOLE

1. PROGRAMME D'ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS AGRICOLES ET FORESTIERS SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA MUSE ET DU LAVENCOU

OUTIL

Contrat de rivière 2019-2024 - Action b1-2. Mettre en œuvre un plan d'actions adapté à la lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers sur les bassins de la Muse et du Lavencou

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Sur le Tarn-amont, la fragilité des cours d'eau sur les massifs cristallins les soumet à un **risque d'ensablement susceptible de perturber leur état hydromorphologique**. Cette situation est notamment clairement identifiée sur les sous-bassins de la Muse et du Lavencou.

Le bassin versant de la Muse a une superficie de 11 200 ha, dont la moitié (5700ha) étaient déclarés en surface agricole utile (SAU) en 2017. Parmi ces surface agricoles 1/3, soient autour de 2000 ha, sont remis en culture annuellement, donc potentiellement vulnérables à l'érosion. L'autre moitié du territoire est principalement forestier. La masse d'eau Muse est d'ailleurs dégradée avec un **état écologique qualifié de moyen**. Par ailleurs, le bassin versant de la Muse est classé en zone vulnérable au titre de la Directive nitrates.

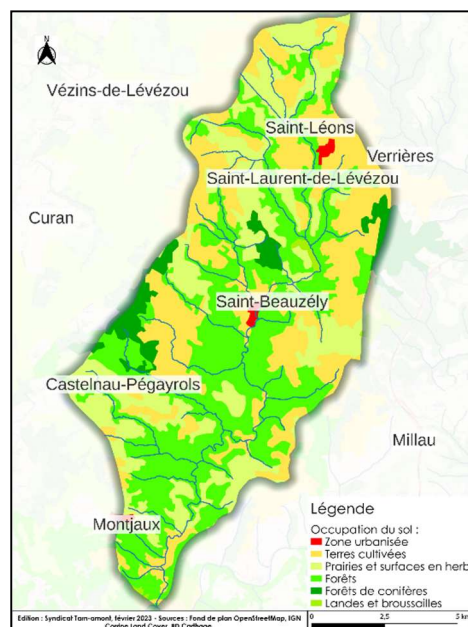
Depuis 2010 l'accent a été mis sur les enjeux agricoles : entre 2010 et 2012, le Parc naturel régional des Grands Causses a mené une étude sur le bassin versant de la Muse qui a permis de confirmer que certaines pratiques réalisées dans le cadre de travaux agricoles ou forestiers contribuent à l'ensablement des rivières et doivent être évitées. En 2014-2015, la Chambre d'agriculture de l'Aveyron a établi la typologie des exploitations présentes sur le bassin versant de la Muse afin de réaliser un diagnostic des pratiques à risques vis-à-vis de l'érosion des sols sur un échantillon significatif. Cette étude a notamment fait ressortir que les exploitants étaient témoins du phénomène d'érosion et qu'une évolution de certaines pratiques pouvait être envisagée pour limiter le risque d'érosion et réduire l'apport de sable vers le cours d'eau. En parallèle, un projet tuteuré a été mis en place en 2019 sur la thématique de l'érosion des sols sur le bassin du Lavencou en partenariat avec le lycée La Cazotte de Saint-Affrique. Il a permis d'identifier les phénomènes d'érosion des versants et des berges dans cinq exploitations diagnostiquées.

Afin de poursuivre ces travaux, le Syndicat Tarn-amont a proposé la co-construction d'un plan d'action « ruissellement-érosion des sols agricoles du bassin versant de la Muse ». Ce plan doit permettre de :

- Identifier, encourager et diffuser les pratiques permettant de lutter contre l'érosion des sols
- Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de ces pratiques grâce à un panel d'actions et d'outils adaptables au cas par cas.

Un plan d'actions « ruissellement-érosion des sols agricoles » a été développé en 2023 en partenariat avec les communautés de communes ainsi que AHP 12, ADASEA 12, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, Agence de l'eau Adour Garonne.

Il a été présenté aux agriculteurs qui ont pu répondre à un questionnaire sur leurs attentes. Ainsi l'animation de 2 journées techniques sur les prairies a été prévue en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron



DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

L'action est mise en œuvre sous deux aspects :

- Le collectif via des journées techniques
- L'individuel via des accompagnements et conseils particuliers (en lien avec le PPG milieux aquatiques), et via les PSE (paiements pour services environnementaux).

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Plan d'actions « ruissellement-érosion des sols agricoles du bassin versant de la Muse »

Collectif :

La 1ère journée technique « Coin de champ – prairies » a été organisée en novembre 2023. Sur cette base la deuxième journée a été organisée pour avril 2024. Cette dernière a dû être reportée faute à cause d'un nombre insuffisant d'inscrits. Elle n'a pas encore pu se dérouler.

Journée Technique
BIEN FAIRE VIEILLIR SES PRAIRIES, C'EST POSSIBLE !

PROGRAMME
9h30 Accueil café
10h Intervention de Sandra FRAYSSINHES, conseillère agronomie-fourrages à la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
Améliorer ses pratiques pour faire durer ses prairies
13h Repas pris en commun (restaurant Relais du Mont Seigne)
14h30 Animation PERPET
Après-midi sur le terrain

VENREDI 26 AVRIL
De 9h30 à 17h
Salle des fêtes
SAINT-LAURENT-DE-LÉVEZOU
Billets du midi : réservation obligatoire avant le 23 avril
04 66 48 47 95
contact@tarn-amont.fr

Mission PERPET
PERPET® est un outil d'accompagnement collectif développé par le réseau des CVAM, l'Inrae et l'INRAE. Il est utilisé pour étudier les différents facteurs de pérennité des prairies temporaires, à partir de l'analyse d'un cas concret.

Dans le cadre du plan d'action "Ruissellement-érosion des sols agricoles" du bassin versant de la Muse

Avec le soutien de :
Région Occitanie
Département de l'Aveyron
Communauté de Communes Muse et Rapiès du Tarn

Individuel :

Visites d'exploitations : L'ensemble des agriculteurs ayant signifié leur intérêt pour des aménagement de mise en défens lors de la journée de lancement du plan d'action a été rencontré en 2023. En 2024, une exploitation a sollicité une visite sur cette thématique sur le secteur d'Estalane à Castelnau-Pégayrols. Les problématiques sur la parcelle dépassaient le cadre de la mise en défens et nécessitait une seconde visite avec l'expertise de la Chambre d'Agriculture en vue d'esquisser un mode de gestion du pâturage en zone humide complémentaire à des aménagements de mis en défens. Cette visite peut s'organiser courant 2025.

Travaux : Lors des visites d'exploitations effectuées en 2023, 2 chantiers ont été planifiés pour une réalisation en 2024. Un chantier de plantation de ripisylve a été réalisé en mars 2024 dans le cadre d'un chantier école avec une classe de BTS GPN de la MFR de Valrance. Le second chantier a consisté à la restauration et la mise en défens d'une source en crête du plateau du Lévezou, il a été réalisé en août 2024. Détails et photographies des travaux page 48.

Démarche expérimentale Paiements pour services environnementaux

- **23 agriculteurs engagés**

2019 : 9 agriculteurs

2020 : + 11 agriculteurs

2021 : + 3 agriculteurs

2022 : reconduction pour les 23 exploitations engagées (260 970 €) pour une SAU totale de 2 649 ha

2023 : reconduction pour les 23 exploitations engagées (241 273 €) pour une SAU totale de 2 772 ha

2024 : reconduction pour les 23 exploitations engagées, (243 023 €) pour une SAU totale de 2 770 ha

Soit 1 351 586 € engagé en 6 ans par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (2019 à 2024).

PERSPECTIVES

- Bilan de l'action dans le cadre du bilan du contrat de rivière
- Réflexion sur les perspectives et actions à intégrer au prochain programme lors de son élaboration

GESTION DES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES

1. MISE EN ŒUVRE DE LA 2ÈME TRANCHE DE TRAVAUX DE GESTION DE LA RIPISYLVE ET DES EMBÂCLES

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques Tarn-amont 2023-2027

Objectif : A.1- Maintenir une ripisylve fonctionnelle

Fiche action 1 : Entretien la ripisylve et gérer les embâcles et les laisses de crues

Arrêté de DIG du 22 février 2023 pour 5 ans, du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2027.

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPG MA du Tarn-amont, des tranches annuelles de gestion la ripisylve et des embâcles sont réalisées.

Durant l'année 2024, les actions ont consisté à :

- La mise en œuvre de la 2^{ème} tranche de gestion de la ripisylve
- La réalisation de travaux ponctuels de surveillance active
- La Préparation de la 3^{ème} tranche de gestion de la ripisylve 2025

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des travaux de la 2^{ème} tranche de gestion de la ripisylve

L'action a consisté à l'envoi des conventions de travaux aux propriétaires riverains concernés, l'information auprès des mairies, au marquage des arbres avec les entreprises mandatées et au suivi des chantiers pour assurer leur bon déroulement.

La surveillance active

Ces travaux sont menés ponctuellement pour répondre aux urgences dans le cadre de l'intérêt général, soit vis-à-vis de la sécurité des usagers de la rivière (baigneurs, canoës, ...), soit pour éviter la formation d'encoches d'érosion de berges ou d'embâcles proche d'enjeux (routes, ouvrages d'arts, ...).

La préparation de la 3^{ème} tranche de gestion de la ripisylve pour l'année 2025

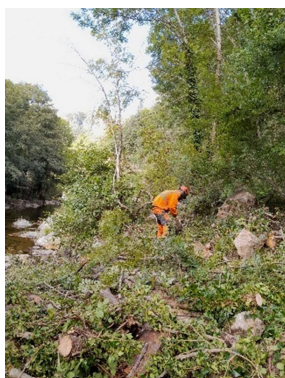
En 2024, le travail de terrain a consisté à prospecter 11 secteurs concernés par les travaux de gestion de la ripisylve prévus à partir de l'été 2025. Chaque arbre à traiter a été identifié et localisé sous SIG (diamètre, cubage estimatif, statut (tombé, penché, mort, dépérissant, embâcle...) conditions d'accès, estimatif du coût d'intervention). Ces prospections ont été réalisées au cours de l'été 2024. En parallèle, le travail administratif a consisté au montage d'un marché de travaux avec consultation d'entreprises puis analyse des offres et attribution des lots. Il a également consisté au montage des dossiers de demande de subventions.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

La mise en œuvre des travaux de la 2^{ème} tranche de gestion de la ripisylve

En amont des travaux, des conventions ont été envoyées à l'ensemble des propriétaires des parcelles concernées. Ces conventions permettent d'informer les propriétaires des intentions de travaux et de formaliser les accords pour l'accès aux parcelles et la réalisation des chantiers. Elles permettent également de préciser le devenir des bois, pouvant soit être mis à disposition des propriétaires qui en expriment le souhait, soit évacué pour revalorisation. 230 conventions ont ainsi été envoyées, chacune accompagnée d'un guide du riverain.

Les travaux ont été réalisés sur 12 secteurs concernant 26,5 km de cours d'eau répartis sur l'ensemble du bassin Tarn-amont. Les chantiers ont été réalisés par trois entreprises entre juillet et novembre 2024. 408 arbres et 180 m3 d'embâcles ont été traités sur les cours d'eau. Des arbres imprévus ont également été traités. Le montant total de ces travaux est de 89 214€ HT.



La surveillance active

Au printemps et à l'automne 2024, le Tarn et ses affluents ont connus plusieurs crues provoquant la chute d'arbres et le dépôt de laisses de crues sur les berges. Au total, 16 interventions ponctuelles ont été réalisées dans le cadre de la surveillance active. Elles ont eu lieu entre les mois de mars et octobre 2024, pour un montant total de 26 367€ HT. Une zone de piège à embâcle (130m3) a été traitée dans le secteur de Millau.



La préparation de la 3^{ème} tranche de gestion de la ripisylve pour l'année 2025

L'enveloppe annuelle allouée à la tranche de gestion de la ripisylve 2025 est de 99 000€ HT dont 80 000€ HT dédiés aux secteurs d'entretien annuel et 19 000€ HT dédiés aux secteurs de surveillance active. Ces montants de travaux ont été approuvés en Comité Syndical le 29 septembre 2022 avec un financement mutualisé par toutes les Communautés de communes membres du Syndicat Tarn-amont.

Les prospections de terrain effectuées à l'été 2024 ont permis de définir un volume de travaux sur les 9 secteurs (28 km de rivières) prévus dans le PPG Tarn-amont 2023-2027 pour lancer un marché de travaux et sélectionner les entreprises.

À l'issue de la phase de consultation et d'analyse des offres, la totalité des secteurs d'intervention d'entretien de la ripisylve prévus ont été attribués.

Des dossiers de demande de subventions ont été montés afin de solliciter l'aide financière des Départements de la l'Aveyron et la Lozère, ainsi que l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

PERSPECTIVES

Au printemps 2025 ; les propriétaires riverains seront identifiés pour leur faire parvenir les demandes de d'autorisation de passage et de travaux sur leurs parcelles. La réalisation des travaux est quant à elle prévue pour l'été-automne 2025. Des travaux ponctuels pourront aussi être réalisés au cours de l'année dans le cadre de la surveillance active.

D'autre part, les relevés de terrain concernant la 4^{ème} tranche de travaux de gestion de la ripisylve seront effectués au cours de l'été 2025.

2. POURSUITE DES OPÉRATIONS DE RESTAURATION DE ZONES D'EXPANSION NATURELLE DE CRUES (ZEC)

OUTIL

SAGE Tarn-amont : Enjeu V : Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau -Objectif P : Préserver ou rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau

Enjeu VI : Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire - Objectif S : Favoriser une gestion globale des risques d'inondations

Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau : Objectif : B.2- Restaurer un espace de bon fonctionnement des cours d'eau, fiche action 5 : Conserver et retrouver un lit moyen

Vallée du Tarn 2014-2018 (2021) Cernon-Soulzon 2015-2019 (2021). Repris dans le PPG MA Tarn-amont 2023-2027.

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Finalisation des travaux d'aménagement de la zone d'expansion naturelle des crues du Cernon à Saint-Georges-de-Luzençon (site dit « des stades sportifs »)

Le projet vise la remobilisation d'un espace naturel inondable de 3 hectares en bordure du Cernon, en amont du bourg de Saint-Georges-de-Luzençon. La conception de l'aménagement, avec la création d'un lit moyen, permet de réduire la vulnérabilité face aux inondations. Ces travaux sur un linéaire de 620 mètres engendrent la suppression d'un seuil en rivière sans usages, et d'un merlon parallèle au cours d'eau.

La reconnexion du champ d'expansion de crue et le ralentissement des vitesses d'écoulements associées permettront d'abaisser les hauteurs d'eau sur des secteurs à enjeux (bâtiments privés et publics, dont le complexe scolaire). Les abords du Cernon seront réaménagés et valorisés par la mise en place d'une passerelle piétonne, la végétalisation des berges, la création d'un parcours de santé, d'une placette, de cheminements piétons et d'outils de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires.

Lancement des travaux de restauration de la mobilité du Tarn dans le méandre de Saint-Hilarin sur la commune de Rivière-sur-Tarn.

Ce projet vise à rétablir la mobilité du Tarn sur près de 1300m et réduire la vulnérabilité d'un camping. Il prévoit l'enlèvement de 11 emplacements de camping en bordure de rivière et la relocalisation de 16 emplacements hors zone inondable ou dans une moindre mesure. Un bâtiment en ruine et des bassins de décantation issue d'une ancienne centrale à béton seront démolis. La pente des berges sera adoucie et elles seront revégétalisées. Les matériaux sains issus des délais seront rengraisés sur les atterrissements existants afin de redonner de la mobilité à la rivière.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Zone d'expansion des crues du Cernon à Saint-Georges-de-Luzençon :

Débuté en décembre 2022, l'année 2024 a été permise de finaliser les travaux de végétalisation et d'embellissement du site (pose de mobilier).

L'inauguration du site nommé Espace Gérard PRETRE a été faite le 24 mai 2024.

Une journée de sensibilisation a été organisée le 24 juin auprès de 140 enfants (cf. Chapitre Animation territoriale)

Le coût total des travaux a été de 1,5 M € HT, financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie dans le cadre d'appels à projet spécifiques.



Nb : La procédure juridique concernant le recours au fond d'une association locale en date du 22/08/2022 contre l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale est toujours en cours.

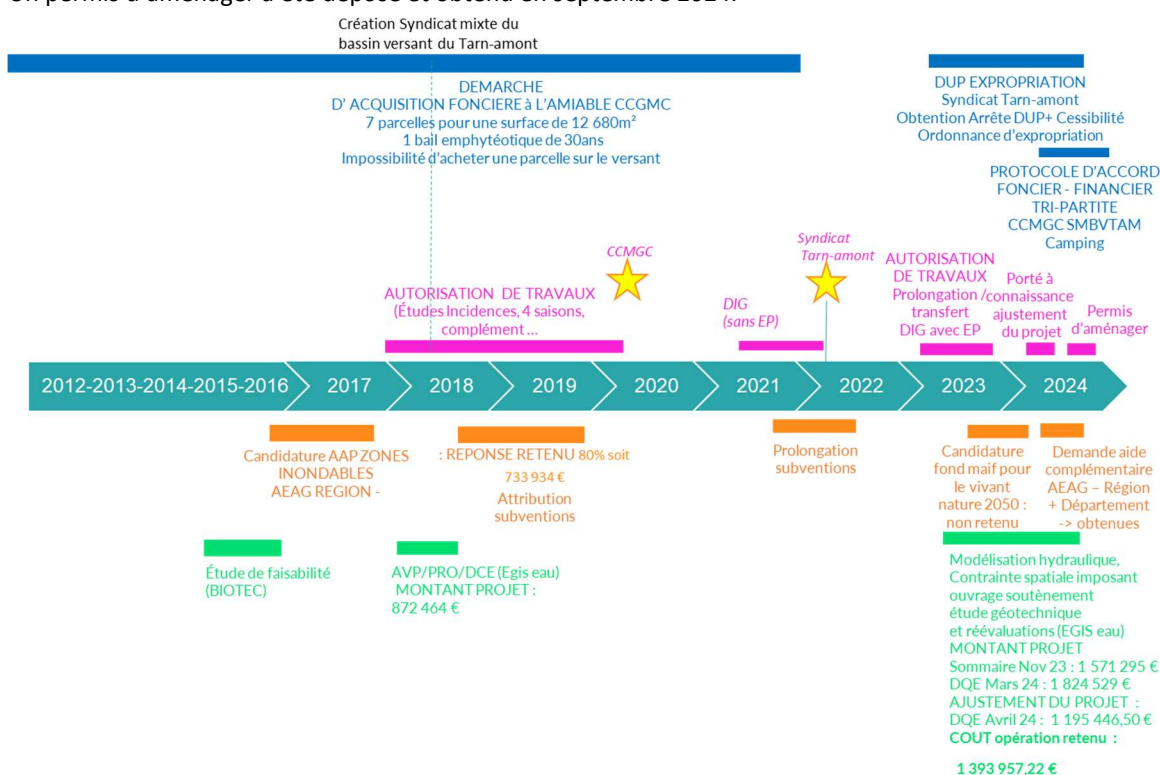
Restauration de la mobilité du Tarn dans le méandre de Saint-Hilarin sur la commune de Rivière-sur-Tarn :

Ce projet phare pour notre syndicat, la Communauté de communes Millau Grands Causses et la mairie de Rivière-sur-Tarn a été poursuivi en 2024.

Suite à l'étude géotechnique en 2023, le chiffrage de confortement routier et l'absence de financier complémentaire par le Fond Maif (Candidature en déc. 2023), au cours du printemps 2024, le projet de travaux a été du réévalué techniquement et financièrement et une aide complémentaire a été sollicitée auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron.

Les échanges permanent avec la Communauté de communes, les gérants du camping de Peyrelade, le Syndicat ont permis la signature d'un protocole d'accord tripartite de mise à disposition/ vente/baux emphytéotique des terrains et d'engagement des parties, de pour réaliser les travaux. Une convention de travaux et de mise à disposition a été également signée avec la mairie de Rivière-sur-Tarn avec une présentation en conseil municipal.

Un permis d'aménager a été déposé et obtenu en septembre 2024.



Le Syndicat Tarn-amont a lancé une consultation des entreprises et a attribué le marché à un groupement d'entreprise. La première phase de travaux, à savoir la création de palier dans le versant pour accueillir des emplacements de camping, a démarré en novembre 2024. Environ 4500m3 de matériaux ont été terrassés et en grande partie évacués afin de ne pas impacter la zone inondable. La mise en œuvre des réseaux secs et humides a également été commencée.



Le montant des travaux est estimé à 1 393 957€ HT et ils sont financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron. L'autofinancement des travaux revient au Syndicat Tarn-amont via une prise en charge de la Communauté de communes Millau Grands Causses (travaux GEMAPI).

PERSPECTIVES

La première phase de travaux devrait se terminer fin mars 2025. La seconde phase consistant à l'enlèvement des emplacements de bordure, la démolition du bâtiment en ruine et le remodelage de l'ensemble des berges commencera en septembre 2025. La fin des travaux est estimée pour le printemps 2026.

3. PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027.

Objectif 3.3- Limiter le colmatage des cours d'eau, fiche action 10 Appréhender l'impact du piétinement et communiquer auprès de la profession agricole et mettre en œuvre des actions de mise en défens des berges, d'aménagement de points d'abreuvement et de passage pour la traversée du bétail et/ou des engins

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Le bassin versant Tarn-amont recense un important nombre de zones humides. Ces dernières sont majoritairement situées autour du Mont Lozère (363 ha), du Mont Aigoual (164 ha) et de la partie amont du bassin versant de la Muse (88 ha). Conscient de la richesse et de l'intérêt que représentent les zones humides face aux changements climatiques, le syndicat Tarn-amont a pour volonté d'accompagner ou mettre en œuvre des actions partenariale pour la préservation de ces milieux.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Il s'agit de mettre en œuvre l'action dédiée inscrite dans le PPG dont les projets suivants :

Projets d'aménagements pour limiter le piétinement des bêtes sur les berges sur les bassins de la Muse et du Haut Tarn :

Le Syndicat Tarn-amont mène des actions pour limiter le piétinement des bêtes sur les berges et améliorer les conditions d'abreuvement dans les ruisseaux. C'est le cas sur le ruisseau de la Combe des Cades à Ispagnac avec un enjeux écrevisse à pattes blanches.

Projet de restauration de zones humides sur les rives du Durzon à Nant

En aout 2023, l'Association de riverains Nant en Transition (NeT) a fait part au syndicat de sa volonté d'œuvrer pour la restauration de plusieurs parcelles humides situées en bordure du Durzon dont les fonctionnalités ont pu être dégradées à la suite du recalibrage du cours d'eau en 1971. L'année 2024 a consisté à formaliser un plan d'action et structurer son animation conjointe par l'Association NeT, le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie et le Syndicat Tarn-amont. En parallèle, une dizaine de propriétaires riverains du Durzon ont été rencontrés pour présenter la démarche et établir conjointement des mesures de gestion des parcelles humides et/ou des travaux de restauration. La démarche se poursuivra en 2025 en vue de formaliser des accords de gestion/travaux avec les propriétaires souhaitant s'engager.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Chantier école de plantation de boutures de saule + stabilisation d'un point d'abreuvement à Saint-Léons (Bassin de la Muse):

Un chantier école de plantation de boutures, planifié suite aux visites d'exploitations faites en 2023 dans le cadre du plan d'action Muse, a été réalisé en mars 2024. 450 boutures de saule ont été plantées en bordure de la Muse sur la Commune de Saint Léons, sur un linéaire de 650 mètres en vue d'améliorer la stabilité des berges et regarnir une ripisylve vieillissante et clairsemée. Les plantations ont été réalisées par une classe de BTS GPN de la MFR de Valrance qui a également été sensibilisé aux métiers de la gestion de l'eau et aux différentes missions des syndicats de rivières. Les plantations ont été accompagnées par la stabilisation d'un point d'abreuvement du bétail, réalisée en août 2024 par une entreprise spécialisée.



Le montant des travaux s'élève à 731 € HT pour les boutures et 400 € HT pour la stabilisation du point d'abreuvement, soit un total de 1 131 € HT (1 357,2 € TTC). Ils ont été financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, le conseil départemental de l'Aveyron ainsi que les Communautés de Communes membres du Syndicat Tarn-amont.

Mise en défens d'une source à Saint-Beauzély (Bassin de la Muse):

En août 2024, des travaux restauration et de mise en défens d'une source servant à l'abreuvement ont été réalisés en crête du plateau du Lévézou à Saint-Beauzély. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du plan d'action Muse. La source, totalement envasée, a été curée en vue de retrouver une surface d'eau claire favorable à la vie amphibienne et mise en défens pour éviter le piétinement du bétail. Pour permettre l'abreuvement, deux bacs fournis par l'agriculteur ont été mis en place en déport de la source sur une surface stabilisée au préalable par empierrement.





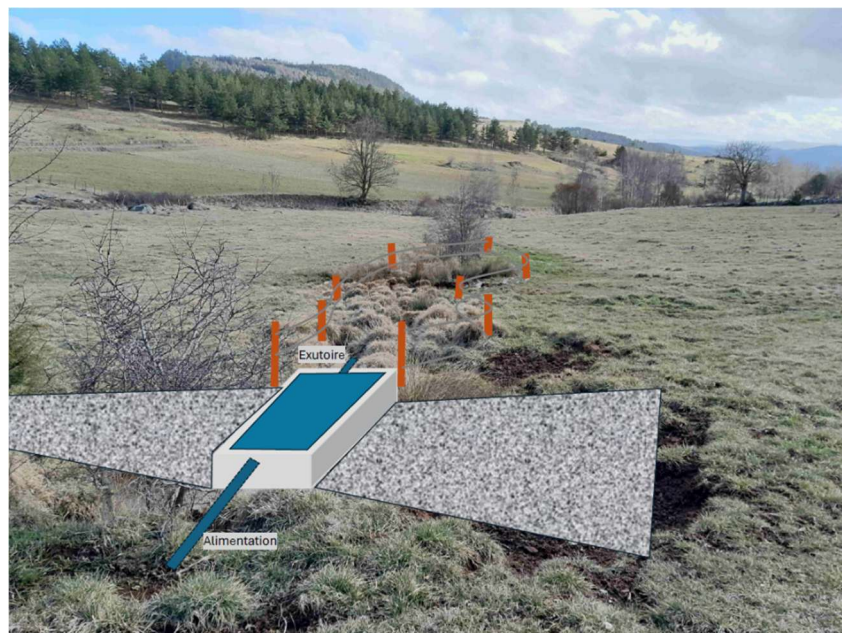
Le montant des travaux s'élève à 2 100 € HT, soit 2 520 € TTC, financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les Communautés de Communes Muses et Raspes du Tarn et Lévézou-Pareloup.

Projet d'aménagement du ruisseau de la Combe des Cades à Ispagnac (Bassin du Haut-Tarn)

En 2024, le Syndicat Tarn-amont avec l'appui du technicien agri-environnement du Parc National des Cévennes ont rencontré les propriétaires et les exploitants de la Combe des Cades. Après présentation d'un diagnostic de l'état du ruisseau et des zones humides attenantes, prise en compte des pratiques d'élevages sur le secteur, des propositions d'actions ont pu être faites et convenues. Le projet d'aménagement consiste à améliorer l'abreuvement des vaches et restaurer la stabilité des berges le long du ruisseau avec la mise en place de clôture. Des conventions d'autorisation de passage et de travaux ont pu être signées avec une partie des agriculteurs.

Une demande de subvention a été faite en mai et attribuée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne en juillet 2024. En parallèle, une demande d'autorisation de travaux en zone cœur de Parc national des Cévennes et sur le site Natura 2000 de la Combe des cades ont été faites et autorisées en septembre 2024.

Le photomontage ci-après présente un exemple d'aménagement sur le ruisseau

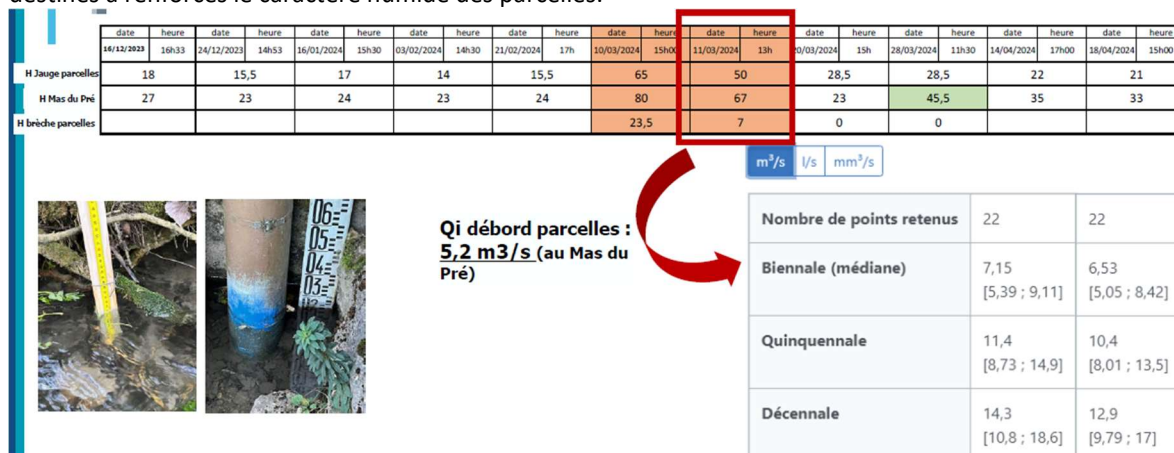


Restauration de zones humides sur les rives du Durzon à Nant (Bassin de la Dourbie) :

Deux parcelles boisées situées en bordure du Durzon et appartenant à la Fédération de Pêche de l'Hérault ont été suivies durant l'hiver 2023-2024 pour connaître leur degré de submersion par les crues du Durzon et

esquisser des travaux destinés à augmenter leur caractère humide. L'efficacité du suivi a été renforcée par la mobilisation des membres de l'association Nant en Transition habitant la commune de Nant qui ont effectué des relevés réguliers à chaque montée significative du niveau du Durzon, permettant d'estimer précisément la fréquence de submersion de la parcelle. En parallèle de ce suivi et durant l'année 2024, le CEN Occitanie a mené un travail de concertation avec les Fédérations de pêche de l'Hérault et de l'Aveyron pour assurer la maîtrise foncière des parcelles en vue d'y établir une gestion écologique sur le long terme. Ce travail pourrait aboutir à une acquisition des parcelles par le CEN dans le courant 2025. Dès lors des travaux et mesures de gestion pourront être définis en vue de renforcer et pérenniser les caractéristiques humides des parcelles.

Bilan du suivi des niveaux d'eau effectué pendant l'hiver 2023-2024 ayant permis d'estimer la fréquence de submersion des parcelles de la FDAAPPMA 34. Cette estimation servira de base à la définition de travaux destinés à renforcer le caractère humide des parcelles.



PERSPECTIVES

Projet d'aménagement du ruisseau de la Combe des Cades à Ispagnac

En 2025, la dernière convention autorisant le passage et les travaux avec l'exploitant sera signée. Les travaux d'aménagement sont prévus au cours de l'été.

Restauration de zones humides sur les rives du Durzon à Nant

L'animation de la démarche doit être formalisée début 2025 entre l'Association NeT, le CEN Occitanie et le Syndicat Tarn-amont. Le travail de concertation mené avec les propriétaires riverains se poursuit avec la volonté de formaliser les premiers accords d'actions avec les propriétaires volontaires. Le syndicat Tarn-amont pourra se porter maître d'ouvrage si des opérations de travaux doivent être menées.

4. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ESPÈCES PROTÉGÉES

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027.

Objectifs : D.1-/ D2 Informer et gérer les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), fiches 11 et 12 Suivre le développement des EEE, Réduire le risque de colonisation des EEE

Objectif : D.3- Connaître et suivre les espèces, fiche 13 Contribuer à la préservation des espèces et des usages

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Dans le cadre de ses missions de gestion des milieux aquatiques, le Syndicat Tarn-amont apporte son soutien à toute initiative en faveur de la préservation des espèces protégées et de leurs habitats liés aux cours d'eau et aux zones humides.

De plus, il s'intéresse aux espèces exotiques envahissantes qui pourraient menacer l'équilibre des milieux aquatiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

Réalisation d'une étude pour connaître les pressions potentielles sur 3 sous bassins versants abritant des populations d'écrevisses à pattes blanches. Un programme d'action pourrait ensuite être proposé pour apporter des mesures correctives.

Mise à jour de la connaissance des espèces exotiques envahissantes sur le bassin versant et proposition de moyens de lutte notamment contre la Renouée du Japon.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Étude pour connaître les pressions potentielles sur 3 sous bassins versants abritant des populations d'écrevisses à pattes blanches :

En 2023, la Fédération de pêche de Lozère et le Syndicat Tarn-amont ont lancé conjointement une démarche d'amélioration de la connaissance des écrevisses à pattes blanches sur 3 sous bassins versant. En 2024, des réunions de partage de la connaissance avec les partenaires ont eu lieu sur le ruisseau du Malzac et du Bramont d'Ispagnac.

Au cours de l'été 2024, 3 comptages de nuits des écrevisses à pattes blanches sur le ruisseau de la Combe des Cades ont été faits par le Parc National des Cévennes avec l'appui du Syndicat Tarn-amont.



Ecrevisse à pattes blanches adulte sur le ruisseau de la Combe des Cades (@Yann DISSAC)

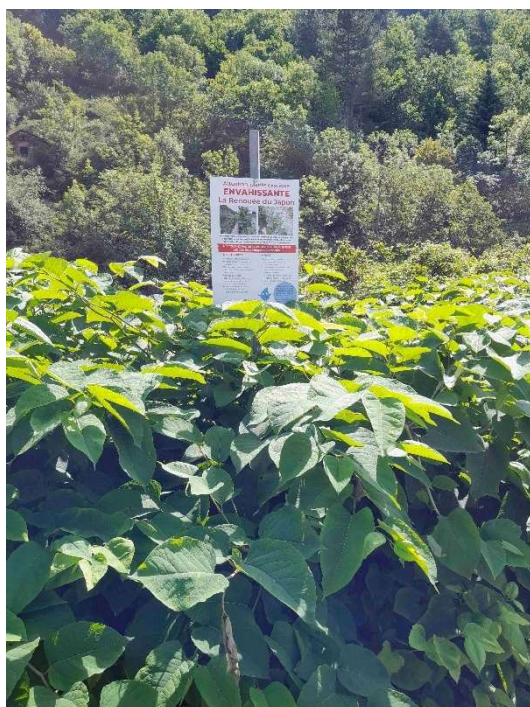
Le Syndicat Tarn-amont apporte également son soutien technique à la Fédération de Pêche de l'Aveyron qui mène une étude sur l'impact de la colonisation de l'écrevisse signal sur les populations de chabots Durzon. Une prospection de nuit a été effectuée en septembre 2024 pour établir la limite amont du front de colonisation de l'écrevisse signal dans le cours d'eau.

Connaissance des espèces exotiques envahissantes :

Le Syndicat Tarn-amont, via un stagiaire en BTS Gestion et Protection de la Nature, a mis à jour son inventaire des foyers de Renouée du Japon sur son territoire.

Des recherches bibliographiques ont permis de synthétiser les moyens de luttés et de communication sur la Renouée du Japon.

Une démarche de gestion d'un foyer important le long du Tarnon à Florac a été engagée avec plusieurs partenaires. Dans ce cadre, une formation/sensibilisation des agents municipaux a été faite.



PERSPECTIVES

La démarche partenariale sera poursuivie en 2025. Un rendu du diagnostic et un plan d'action sera proposé pour mieux préserver les 3 sous-bassins à écrevisse à pattes blanches.

Le Syndicat Tarn-amont va poursuivre en 2025 son accompagnement pour la gestion des foyers de Renouée du Japon auprès des collectivités. A ce titre, des formations/sensibilisations des agents municipaux seront proposées.

5. ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS TECHNIQUES AUPRÈS DES RIVERAINS

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027.

Objectif : F.1- Accompagner les usagers, riverains, collectivités et initiatives locales, fiche action 17 : Apporter une assistance technique à l'entretien et la restauration de cours d'eau

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Dans le cadre des missions de gestion des cours d'eau, les chargés de mission milieux aquatiques apportent un soutien auprès des collectivités, des riverains, des usagers et des initiatives lorsque nécessaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

En pratique, les chargés de mission milieux aquatiques se rendent sur le terrain lorsqu'ils sont sollicités pour prodiguer des conseils techniques à l'entretien de la berge, au choix dans les plantations ou encore pour apporter des conseils pour la protection d'une berge en génie végétal ou la réduction de la vulnérabilité en bordure de rivière. Si besoin, ils aident au remplissage des dossiers loi sur l'eau avant toute intervention en rivière.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

En 2024, une quarantaine accompagnements et de conseils techniques ont été apportés pour des projets d'aménagements (sentier piéton) ou de restauration en bordure de rivière (effondrement de mur, curage en amont de petits ouvrages d'arts sur des ravins, préservation d'une voirie communale).

Suite aux crues du printemps 2024, plusieurs rencontres avec des propriétaires riverains et des gestionnaires de camping ont eu lieu pour des conseils techniques (entretien des berges et remise en état) ou pour expliquer le fonctionnement morphologique des cours d'eau.

Pour exemple, une mairie a réalisé elle-même des travaux de recul d'une voirie et de protection du pied de berge en génie végétal.



La Jonte à Salvinsac avant et après travaux



Le Syndicat Tarn-amont s'est déplacé à une dizaine reprise suite à des dégâts de castors sur des arbres fruitiers, des haies ou sur la ripisylve. Il a mis à disposition gratuitement des linéaires de grillage pour que les riverains protègent leurs arbres.

Plusieurs actions particulières ont été faites en 2024 :

- Le suivi du ruissellement des cendres dans le ruisseau des Arziolles à la suite de l'incendie d'Août 2022 sur la commune de Mostuéjols a été poursuivi. Les relevés de terrain (mesure des laisses de crues, suivi des chaînes d'érosion) montrent notamment une incision du lit.



*Installation chaîne d'érosion station 1
Le 30 janvier 2024*



*Chaîne d'érosion station 1
Le 2 décembre 2024*

Le Syndicat Tarn-amont a participé à plusieurs comités de suivi post-incendie avec d'autres partenaires. Ces comités avaient pour objectif d'évaluer l'impact environnementale du feu et de proposer des actions correctives pour limiter le ruissellement sur les versants et le départ des sols vers le lit du ruisseau.

- Le syndicat a accompagné la Mairie de Rivière-sur-Tarn, le SIVOM Tarn-Lumensonesque et un gestionnaire de camping pour la reprise de dégâts de crue survenue début octobre 2024 sur le ruisseau du Bourg. Les démarches ont permis de proposer une étude de faisabilité de travaux de restauration de l'hydromorphologie et des ouvrages touchés dans traversée de Boyne. La réélaboration de cette étude, portée par le Syndicat Tarn-amont, est envisagée dans le courant de l'année 2025.



- Le Syndicat a également participé aux atlas de biodiversité communaux à Florac et Ispagnac.

PERSPECTIVES

Dans le cadre du PPG milieux aquatiques du Tarn-amont, les élus du Syndicat souhaitent poursuivre les accompagnements au service du territoire et de ses habitants, dans une logique de conciliation des usages et de préservation des milieux aquatiques.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

1. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LE RISQUE INONDATION

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI 2024-2029

Axe 1

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

L'objectif général est de poursuivre la communication sur le risque d'inondation. Plus spécifiquement, en 2024, l'accent a été mis sur la réponse à des sujets d'actualité :

- La création d'une exposition pour commémorer les 60 ans de la crue exceptionnelle de la Dourbie, le 31 octobre 1963
- L'entretien des ravins en lien avec les inondations – sujet soulevé lors la soirée d'échanges organisée à l'occasion des 40 ans de la crue du Tarn en 1982.
- La participation à la fête de la biodiversité organisée par le collège de Meyrueis. (Cf Chapitre Animation territoriale)
- L'inauguration de la ZEC de Saint Georges de Luzençon, et l'organisation d'une journée dédiée aux scolaires de la commune. (Cf Chapitre Animation territoriale)

De plus, dans le cadre du PAPI d'intention, 82 repères de crues ont été installés sur le territoire, dans 16 communes différentes. La poursuite de ce travail de collecte, la capitalisation de ces données, associée à des levés topographiques vise une meilleure connaissance des phénomènes locaux, et le maintien d'une dynamique de sensibilisation sur le risque inondation grâce aux repères de crues.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

- Création d'une exposition sur la crue historique de la Dourbie en 1963 à partir de documents d'archives et de témoignages de personnes qui ont vécu la crue. Diffusion de cette exposition sur le territoire
- Elaboration d'un guide sur les ravins, et sa diffusion auprès du public concerné.
- Identification de nouveaux repères de crues, sélection des plus pertinents en concertation avec les communes, élaboration d'ensembles pédagogiques, rédactions des documents techniques nécessaires dont les cahiers des charges, consultation des entreprises.
- Organisation d'une cérémonie de signature du PAPI Tarn-amont 2024-2029

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Exposition « Crue historique de la Dourbie en 1963 »

L'année 2023 a marqué les 60 ans de la crue exceptionnelle de la Dourbie le 31 octobre 1963. Afin de conserver la mémoire de cet événement, de la diffuser et de sensibiliser le plus grand nombre au risque inondation, le Syndicat Tarn-amont a créé une exposition itinérante pour les communes du bassin versant de la Dourbie et de ses affluents.

Un appel à témoignage a été diffusé le jour anniversaire soit le 31 octobre 2023, via des affiches et une émission de radio. Il a permis de rassembler photos et articles de journaux auprès des habitants de la vallée de la Dourbie. D'autres documents ont été récupérés auprès des archives départementales de l'Aveyron et communales (Ville de Millau).

Cette exposition est composée de :

- 6 Panneaux thématiques illustrant les événements passés

- Un podcast réalisé en partenariat avec Radio Larzac autour des témoignages de personnes ayant vécu la crue il y a 60 ans. Il est diffusé via une borne audio intégrée à l'exposition, dans un espace d'écoute avec mise à disposition d'un flyer composé d'une carte pour mieux situer les lieux cités (deux chaises, table).

Le podcast peut être écouté sur le site internet de Radio Larzac :

<https://www.radiolarzac.org/freestyle-intempestif-60-ans-de-la-crue-de-la-dourbie-31-octobre-2023/>

(il sera prochainement disponible sur le site internet du Syndicat à l'adresse suivante :

<https://www.tarn-amont.fr/evenements-historiques/>)



L'exposition s'est déplacée dans les communes de la Dourbie de juillet à décembre 2024 (dans l'ordre) : La Roque Sainte Marguerite, Trèves, Nant, Dourbies, Saint Jean du Bruel, Saint André de Vézines, Millau, Lanuéjols, Saint Sauveur Camprieu, Causse Bégon, Revens.

D'après les estimations ce sont autour de 1000 personnes qui ont vu l'exposition.

Guide ravin

Des questions sont souvent soulevées autour de l'entretien de la végétation dans les ravins du territoire. C'est particulièrement le cas, en lien avec les problématiques d'inondation lors des fortes pluies et avec l'évolution de la loi concernant les obligations légales de débroussaillage OLD.

Quel entretien réaliser afin de permettre au ravin de jouer ses rôles (évacuation de l'eau de pluie, coupe-feu, notamment) sans déstructurer le milieu existant ? A qui incombe cet entretien ? Dans quels cas ?

Pour répondre à ces questions, le Syndicat Tarn-amont a édité un guide pédagogique à destination des riverains. Une collaboration a pu être mise en œuvre avec les services techniques de la Ville de Millau pour appréhender au mieux les problématiques. Un groupe de travail a été constitué avec ces services, la DDT (service eau, forêt, et risques), le CPIE du Rouergue, le CAUE de l'Aveyron, l'Agence de l'eau et le PNR des Grands Causses pour croiser les différents aspects (paysage, patrimoine, urbanisme, espèces invasives, gestion, réglementation, etc...).

Constitué de plusieurs parties, ce guide permet de :

- Définir ce qu'est un ravin et son rôle
- Exposer les bienfaits et les risques liés aux ravins, ainsi que les bons gestes en cas de crue éclair
- Expliquer pourquoi entretenir les ravins et les bonnes pratiques pour une gestion durable des ravins.

Chaque commune/territoire peut le personnaliser pour fournir des informations spécifiques, comme une carte des secteurs entretenus par les services de la collectivité (via un lien QR code ou une adresse web). Cette personnalisation est possible grâce à un autocollant sur lequel un QRcode peut être ajouté, et apposé au dos du guide.

Il sera distribué dans les communes du territoire et pourra être diffusé lors d'évènements dédiés organisés par les communes (réunions publiques, réunions de quartier, etc.).

Il est consultable en ligne ici : <https://www.tarn-amont.fr/guide-ravins/>



Le guide a été imprimé en 1300 exemplaires. Ils ont été envoyés aux communes du Tarn-amont et sont diffusés au besoin, lors de rencontres avec des riverains ou lors de réunions publiques par exemple.

Capitalisation des données sur les crues et pose de macarons repères de crues

Cette action est décomposée en deux parties la pose de nouveaux repères de crues et la pose d'ensembles pédagogiques.

Au total sont prévus :

- 23 macarons repères de crues (dont 2 en option)
- 8 ensembles pédagogiques



Organisation d'une cérémonie de signature du PAPI Tarn-amont 2024-2029

La cérémonie de signature s'est déroulée le 18 octobre 2024 dans les salons de la Sous-Préfecture de Millau, en présence de M. Charles Giusti, Préfet de l'Aveyron, Mme Véronique Martin Saint-Léon, Sous-préfète de Millau, Mme Pauline Rattez, Directrice Délégation Garonne et rivières d'Occitanie de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Mme Emmanuelle Gazel, Vice-Présidente de la Région Occitanie et Maire de la Ville de Millau, M. Serge Védrières et M. Gilbert Faucher, Président et 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont. La présentation synthétique du PAPI a été suivie par un moment de convivialité autour d'une collation et de l'exposition « crue historique - Dourbie 1963 ».





Dépenses :

L'ensemble des actions de com ont couté autour de 12 300 € en 2024 (Bilan de l'action com 1.4 du PAPI), financé à hauteur de 80 % de l'État.

PERSPECTIVES

- Poursuite des actions de communication et de sensibilisation aux inondations du territoire, notamment par la collecte de nouveaux témoignages (crue de la Jonte en 1994, crues dans les gorges du Tarn etc.). Les opérations de diagnostics de vulnérabilité proposés aux habitants puis aux entreprises et campings, seront aussi l'occasion de sensibiliser sur les crues et les bons comportements.
- Conception, fabrication et pose des repères de crues et des ensembles pédagogiques.

2. SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET GESTION DE CRISE

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI 2024-2029

Axe 2

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

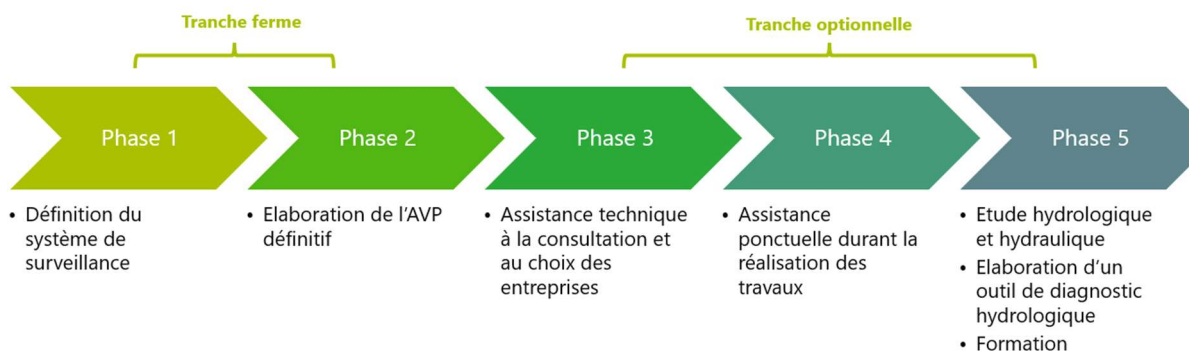
Faisant suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2021 dans le cadre du PAPI d'intention, l'objectif est d'améliorer l'anticipation des crues et inondations (prévision et avertissement) sur des secteurs à enjeux du territoire souvent situés en tête de bassin et de capitaliser sur les données récoltées. Il s'agit d'installer un nouveau réseau de stations de surveillance sur le territoire avec dans un premier temps, la définition du réseau et de ses modalités de fonctionnement, puis l'installation des équipements sur site ainsi que les modalités de supervision et de prévision.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

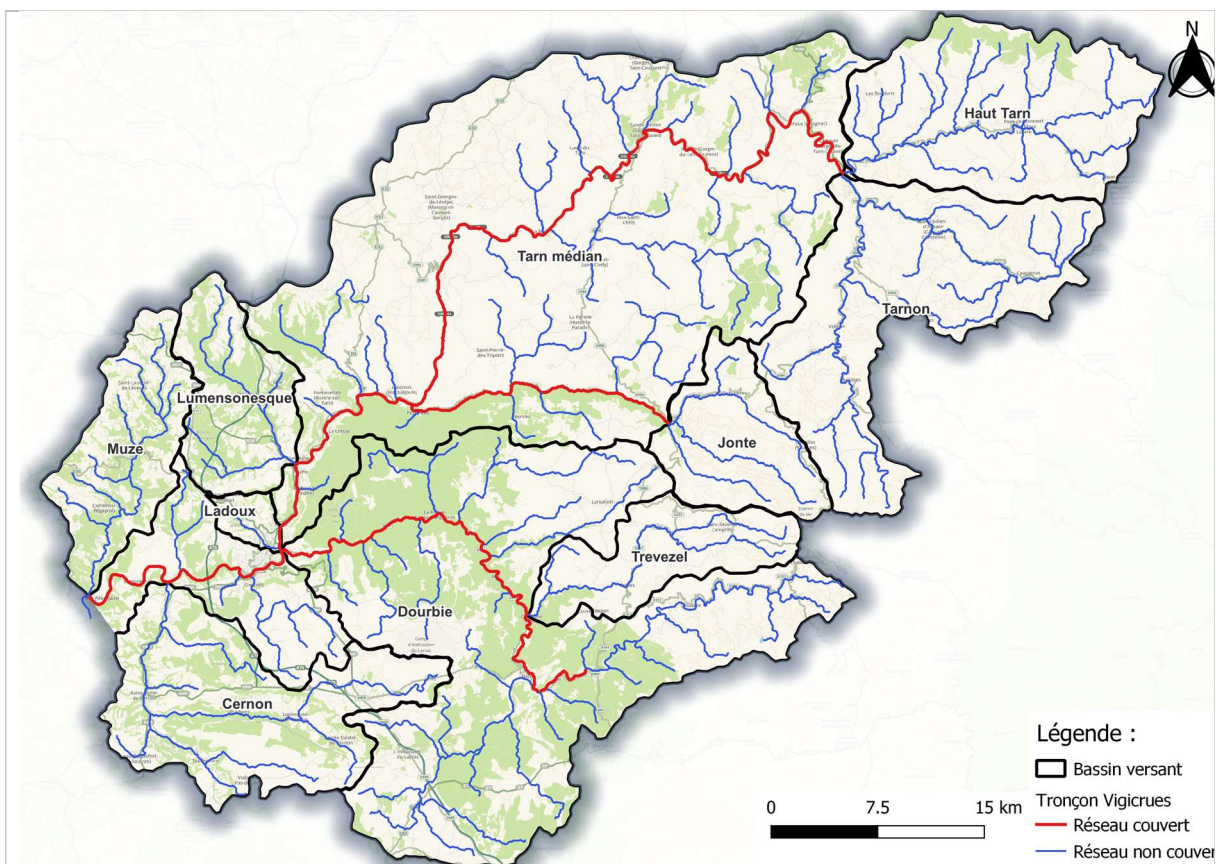
En 2024, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été mobilisée auprès du bureau d'études EGIS eau (suite à une consultation des entreprises) afin de définir précisément le réseau de stations de surveillance et son fonctionnement (stations, système d'acquisition des données et de supervision), jusqu'au stade AVP. **Cette assistance pourra aussi permettre d'appuyer techniquement le syndicat dans l'installation concrète des équipements des stations et dans la mise en place du système d'acquisition des données et de supervision.**

L'appui d'EGIS eau est construit de la manière suivante :

- Tranche ferme : Appui à la définition du système d'alerte - définition du réseau de stations et AVP définitif du réseau de stations et du système de supervision
- Tranche optionnelle n°1 : assistance technique pour l'installation des stations
- Tranche optionnelle n°2 : assistance technique pour la mise en place du système d'acquisition des données et de supervision
- Tranche optionnelle n°3 : conception d'outils de diagnostic hydrologique en temps réel.



Les bassins versant concernés sont identifiés sur la carte ci-dessous :



- Haut Tarn, Tarnon, Tarnon, Jonte (amont de Meyrueis), Trèzezel, Dourbie, Cernon/Soulzon, Lumensonesque, Muze, Ladoux (ravin passant dans la ville de Millau).

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

En 2024 la phase 1 de la tranche ferme (définition des scénarios) a été lancée :

- En première approche un questionnaire a été envoyé aux communes concernées pour connaître leurs modes de gestion des crues à ce jour
- Les réponses à ces questionnaires ont été abordée lors de rencontres avec les communes et de visites de terrain dans le courant de l'été 2024.

Tableau 1 : Communes visitées

Bassin versant	Commune
Béthuzon	Meyrueis
Trèzezel	Trèves
	Lanuéjols (La Mouline)
Cernon	Lapanouse de Cernon
	Saint Rome de Cernon
	Tournemire
	Saint Georges du Luzençon
Lumensonesque	Verrières
	Aguessac
Muze	Saint Beauzély
Ladoux	Millau

- Des échanges techniques ont été réalisées avec les structures partenaires : service de prévision des crues de la DREAL, Parc naturel régional des Grands Causses, Parc national des Cévennes
- Le Syndicat Tarn-amont a aussi été rencontrer d'autres territoires afin de synthétiser leurs retours d'expériences sur le sujet.

Ces premiers échanges ont permis d'élaborer des scénarios d'équipement et de supervision pour les bassins versants concernés. Ces scénarios du minimal à l'ambitieux ont été présentés aux partenaires techniques et financier lors d'un comité technique en octobre 2024.

PERSPECTIVES

Les scénarios d'équipement et de supervision vont être présentés aux élus et partenaires du territoire en comité de pilotage en février 2025. Un atelier de mise en situation devra permettre aux participants de se projeter dans l'un ou l'autre des scénarios.

Une fois le scénario le plus probable déterminé, la phase 2 de la tranche ferme (rédaction de l'AVP) sera mobilisée auprès du bureau d'études (2025). Ainsi, une fois les scénarios validés, les équipements pourront être installés concrètement sur le terrain.

3. RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI 2024-2029

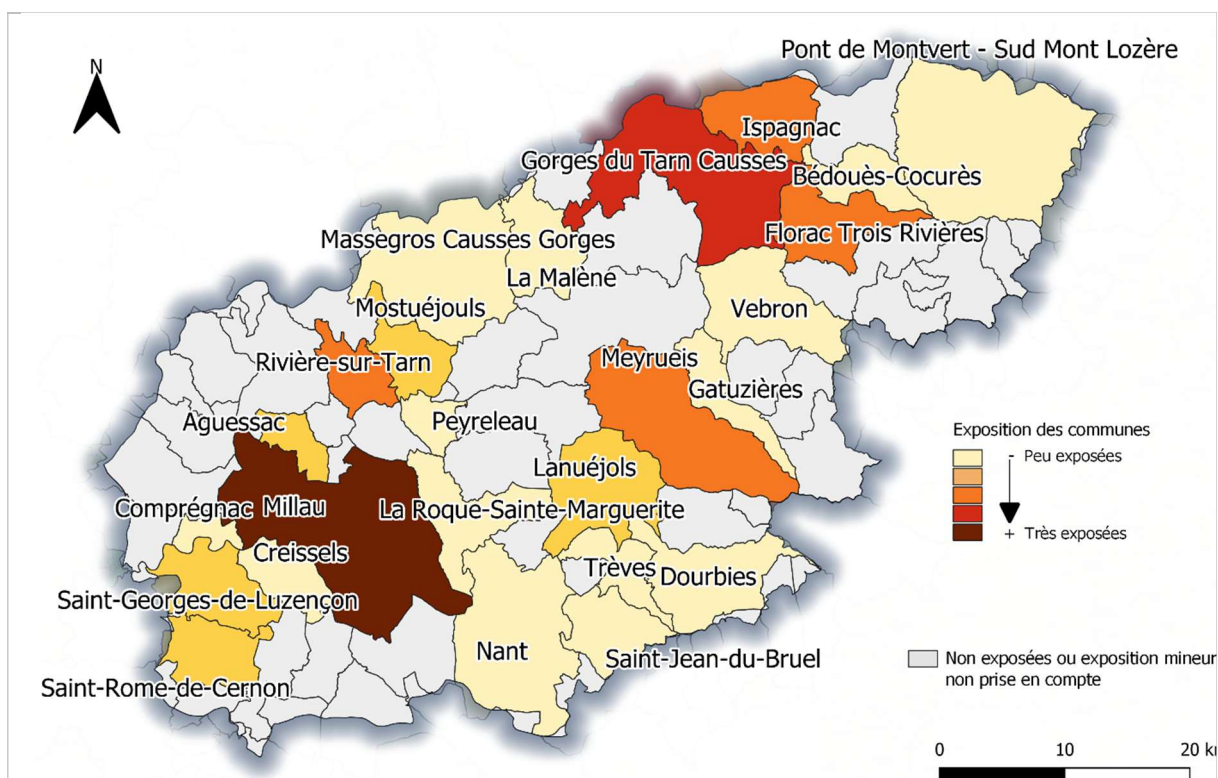
Axe 5 :

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Le diagnostic du territoire réalisé au cours de l'élaboration du PAPI a permis d'évaluer l'exposition du Tarn-amont à l'évènement de référence :

- + de 5700 personnes** habitent en zone inondable
(ce chiffre monte à 1 personne sur 4 qui habite en zone inondable pour l'évènement extrême)
- 2 200 bâtiments** résidentiels
- 850 entreprises** dont **85 campings** (les ¾ des campings du territoire)
- 10 établissements** accueillant des **personnes vulnérables** (écoles et établissements pour personnes âgées)
- 8 bâtiments** utiles pour la **gestion de crise** (Maires, gendarmeries, centres techniques municipaux)
- 125 km** de routes
- Une quarantaine de points de captage d'eau potable, une vingtaine de stations d'épuration, 2 postes de transformation électrique, 2 déchetteries

Ces données ont été analysées et cumulées afin d'évaluer la vulnérabilité de chaque commune :



Niveau d'exposition au risque inondation par commune

Lors du PAPI d'intention, des diagnostics de vulnérabilité ont été proposés aux foyers en **zones à risque fort d'un PPRI**. Au final ce sont 51 foyers qui ont pu bénéficier d'un diagnostic et de préconisations adaptées pour réduire leur vulnérabilité, ainsi qu'un livret de Plan familial de mise en sureté (PFMS) et de consignes pour le remplir.

En ce qui concerne les entreprises, une opération pilote a été menée sur le territoire de la Communauté de communes de Millau Grands Causses : **20 diagnostics** « rapides » réalisés par la Chambre de Commerce et d'industrie de l'Aveyron CCI12 et la Chambre de métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron CMA12. Parmi ces diagnostics, **10 ont été réalisés pour des campings**. Un guide des bonnes pratiques « Bien se préparer et faire face aux inondations » a été élaborée et envoyé par courrier aux **250 entreprises** de moins de 20 salariées identifiées en zone inondable (CC. Millau Grands Causses). Aucune de ces entreprises n'a pu être accompagnée pour la mise en œuvre des mesures et travaux. Une réflexion a aussi été initiée en Lozère, en lien avec la CCI48. À noter que la majeure partie des entreprises s'étant manifestées (en Lozère et en Aveyron) sont des **campings**.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Il s'agit, suite aux opérations menées dans le cadre du PAPI d'intention de déployer une démarche de réduction de la vulnérabilité à **l'ensemble du territoire du Tarn-amont avec trois déclinaisons** :

- **Les habitations** (individuelles et collectives)
- **Les entreprises de moins de 20 salariés**
- **Les campings**

Durant la durée du PAPI, le dispositif pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens (habitations, entreprises et campings) sera découpé en **deux opérations distinctes dans le temps**.

Après consultation des entreprises (procédure formalisée), c'est le bureau d'études Mayane qui a été sélectionné pour la mise en œuvre de ces actions de réduction de la vulnérabilité.

Une technicienne a été recrutée au sein de l'équipe du Syndicat Tarn-amont, afin de suivre et d'animer la démarche, appuyée par la chargée de mission PAPI.

Les objectifs sont :

- Campagne d'information et de sensibilisation au dispositif
- Réalisation de diagnostics gratuits pour les biens éligibles : habitations (180 logements individuels et 20 logements collectifs), entreprises (30) et campings (15).
- Sensibilisation des occupants / usagers
- Assistance des bénéficiaires pour la mise en œuvre des travaux : conseils techniques, accompagnement dans le montage et le dépôt des dossiers de demande de subvention et de versement, suivi des travaux (36 dossiers)
- Suivi et évaluation du dispositif.

La première période est établie entre octobre 2024 et septembre 2026 (tranche ferme).

L'action est découpée en 6 phases :

- Phase 1 : Phase préparatoire
- Phase 1 Bis : Cartographie interactive
- Phase 2 : Campagne de communication
- Phase 3 : Réalisation des diagnostics
- Phase 4 : Accompagnement pour la mise en œuvre des travaux
- Phase 5 : Suivi et évaluation du dispositif

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

La démarche habitants a été lancée en 2024, les démarches auprès des entreprises le seront dans un deuxième temps en 2025.

Durant le 2nd semestre 2024, les rencontres avec les partenaires techniques ont permis de définir les conditions d'éligibilité au dispositif dans les différents départements du Tarn-amont.

Ainsi, en Aveyron et Lozère, ce sont les bien concernées par les PPRI, et dans le Gard, ce sont les bien concernés par l'étude hydrogéomorphologique réalisée dans le cadre du PAPI d'intention (Trèves et Dourbies) ainsi que les bien dans l'enveloppe de ruissellement Exzeco. De plus l'intervention sera possible hors zone établie si le l'inondation est prouvée.

Ainsi ce sont les phases 1, 1 bis et 2 qui ont commencé avec :

- Recueil des données nécessaires : cadastre, zones inondables, bases de données, etc.
- Identification des biens / propriétaires éligibles au diagnostic
- Réunions de cadrage avec les DDT(M) 12, 48, 30 ainsi qu'avec le Conseil départemental du Gard (qui a des programmes pour participer aux financements des travaux sous conditions)
- Elaboration des différents outils :
 - Nom du dispositif et identité visuelle
 - Outils de communication
 - Supports de diagnostic
 - Plateforme de suivi
- Communication auprès des bénéficiaires par l'envoi de courriers et la présentation du dispositif lors de réunions.



Figure 1 : extrait du site web

PERSPECTIVES

Début 2025, tous les outils nécessaires seront finalisés. Des courriers d'invitation à des réunions publiques vont être envoyés à toutes les personnes identifiées comme éligibles. Ces réunions publiques se tiendront dans la 2^e quinzaine de mars 2025. Une communication large autour du dispositif sera lancée (presse, bulletin municipaux, affichage public, etc.).

Les 1ers diagnostics devraient se tenir fin mars 2025, ainsi que les accompagnements travaux (notamment pour les bénéficiaires des diagnostics dans le cadre du PAPI d'intention)

Les dispositifs auprès des entreprises et campings seront lancés après la saison touristique soit à la rentrée 2025.

REMERCIEMENTS

Le Syndicat Tarn-amont tient à remercier l'ensemble des élus, services des collectivités, partenaires techniques et financiers pour leur investissement dans les actions du Syndicat.

Pour les élus et l'équipe technique
Serge Védrines
Président,

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT" around the perimeter and "TARN AMONT" in the center. A blue ink signature is written across the stamp.